

LE

PEUPLE BRETON

POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL, INTERNATIONAL

16

MENSUEL

FÉVRIER

1949

Paraît (le 15)
chaque mois

Le Peuple Breton

Le Numéro :
60 francs

Organe du fédéralisme en Bretagne

Abonnement : Six mois - France : 350 fr.

Etranger : 400 fr.

Abonnement de soutien : 500 fr.

C.C.P. Martray

23, rue Carnot, Villeteuse

5984-73, Paris

SQUARE DU CASINO
LA BAULE

9, RUE AUBER
PARIS (9^e) TEL OPE 81.00

Le Peuple Breton

Directeur : Joseph Martray

3^e Année

15 Février 1949 - N° 16

SOMMAIRE

EDITORIAL

Question d'horizon Joseph MARTRAY

L'ACTUALITE BRETONNE

Chronique du mois REDEB-BRO
La Bretagne et les perspectives de l'heure Louis KERVRAN
Bretagne et Armorique J. M.
I. Emigration bretonne et ses problèmes Interview de
l'Abbé GAUTIER
Le cidre, richesse en danger Y. LE GUERN
Des comices agricoles aux « fermes-pilote » A. LE GALL
La Bretagne et l'anthropologie Louis ORVEN
La Faculté de Médecine de Bretagne J. MAUGUET

L'ACTUALITE CELTIQUE

Chronique du mois J.-W. HUGHES
Lettre de Galles A. D. W.
La langue bretonne et l'opinion celtique

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Chronique du mois Yves BRIAND
La Suisse, démocratie-témoin Jean BARETH
La question kurde à l'O.N.U. D' BEDIR-KHAN

L'ACTUALITE EN FRANCE

Chronique du mois Jean MARTIN

Revue de presse - Livres et Revues

Adhérez à

L'UNION DES FEDERALISTES DE BRETAGNE

- Contre la centralisation.
- Contre l'étatisme.
- Pour édifier une société à la mesure de l'homme.
- Pour libérer les communautés : famille, entreprise et profession, syndicat, commune, région.
- Pour reconstruire la Bretagne dans ses libertés.
- Pour bâtir une France fédérale.
- Pour faire l'Europe dans la diversité de ses réalités nationales, régionales, ethniques, culturelles et sociales.

L'adhésion à l'U.D.F.B. (200 fr. par an. à M. Méjusson, 49, rue de Nantes, Rennes.

C.C.P. 84-63 Rennes) donne droit au service mensuel du *Bulletin Fédéraliste*.

Question d'horizon

Il est dangereux de considérer les problèmes de la Bretagne suivant une optique qui les diminue. Nos préoccupations sont légitimes, mais on risque de les retrécir en les enfermant dans le cadre de nos seuls intérêts. En fait, telle mesure d'incompréhension lèse, en même temps que trois millions de Bretons, deux cent cinquante millions d'Européens. Cette constatation entraîne des conséquences qui semblent avoir échappé à un hebdomadaire breton, particulièrement favorable à la cause de notre langue.

Que le breton ne soit pas enseigné, c'est d'abord le jeune Bretonnant qui en souffre dans son développement intellectuel et dans son comportement social. C'est, en second lieu, le patrimoine culturel de la Bretagne qui se trouve atteint. Mais la Bretagne n'est qu'une composante de l'Europe : elle est comptable d'une forme de culture, d'une manière de sentir et de penser, d'un apport humain qu'elle seule peut fournir. Si des conditions politiques lui interdisent de jouer son rôle, l'ensemble de la communauté européenne en pâtit, la civilisation occidentale subit un appauvrissement. Le pouvoir étatique qui interdit ou limite l'enseignement du breton ne commet pas seulement une faute contre la Bretagne, mais contre l'Europe.

C'est pourquoi nous trouvons normal que la cause du breton suscite des mouvements de sympathie à l'étranger. Pour notre part, nous avons jugé légitime la protestation émise récemment, au nom « du Droit, de la Civilisation et de la culture occidentale », par un certain nombre de personnalités des pays celtiques, dont l'archevêque catholique de Cardiff, plusieurs parlementaires irlandais et différents universitaires d'Outre-Manche. Nous ne sommes plus au temps où les grands problèmes d'intérêt humain ne pouvaient relever que d'un pouvoir étatique arbitraire : conception rétrograde dont les meilleurs esprits se sont émancipés. L'horizon s'élargit...

Les Irlandais et les Gallois ont le droit de protester — même s'ils le font avec une véhémence que l'on peut regretter — contre les mesures qui empêchent, dans un Etat voisin, le développement du rameau celtique de la culture européenne. Et les Bretons ont les mêmes droits lorsqu'il s'agit de défendre le gallois ou d'appuyer tel groupe de langue française en Italie, en Suisse ou en Belgique. La cause de la culture ne connaît ni frontières, ni servitudes partisans : elle n'est prisonnière d'aucun nationalisme.

Les fédéralistes l'ont bien compris qui, au Congrès de l'Europe présidé en mai 1948 par M. Churchill, ont fait admettre la résolution de Denis de Rougemont pour la création d'une Cour Suprême Européenne, « instance supérieure aux Etats, à laquelle puissent en appeler les personnes et les collectivités ». Tant pis pour le chauvinisme susceptible ! Lorsque le bien commun de l'Europe est en péril, tous les Européens ont le devoir de s'en inquiéter.

Joseph MARTRAY.

L'actualité bretonne

LES CONSEILS GENERAUX ET L'ENSEIGNEMENT PRIVE • LA
CRISE AGRICOLE MENAÇANTE • LES ASSISES PAYSANNES
DE SAINT-POL-DE-LEON • UNE LIGNE AERIENNE NANTES-
CASABLANCA • TOURISME, PLAN MARSHALL ET FOLKLORE
• LES FOIRES-EXPOSITIONS DE BRETAGNE.

LES Conseils Généraux de Bretagne viennent de siéger. Nous aurons l'occasion de revenir sur certaines décisions d'ordre économique. Mais il est caractéristique de souligner leur attitude par rapport à ce problème de plus en plus délicat qu'est celui de l'enseignement privé. Le Conseil Général du Finistère — sur intervention du Docteur Vourc'h — a voté un crédit de quatre millions pour les élèves indigents de l'enseignement secondaire public et privé; celui du Morbihan a voté onze millions et demi pour les mêmes élèves des enseignements primaire, secondaire, et technique; celui d'Ille-et-Vilaine a voté cinq millions; la Loire-Inférieure et le Morbihan ont en outre décidé l'attribution de subventions en faveur des Facultés catholiques de l'Ouest, etc...

Il n'est pas douteux que la question de la liberté effective de l'enseignement se posera en Bretagne avec une acuité croissante, tant qu'une solution d'ensemble n'aura pas été adoptée. Les votes des Conseils Généraux constituent une indication intéressante sur l'ampleur du mouvement populaire qui pourrait être un jour déclenché, si l'actuel statu quo était maintenu. Le particularisme breton s'appuie tantôt sur le sens des libertés politiques ou professionnelles, tantôt sur le sens des libertés linguistiques et culturelles, tantôt sur la volonté de sauvegarder les libertés religieuses. Mais il s'agit toujours d'une même réaction que l'on peut appeler « libertaire », au vrai sens du mot. Et la puissance d'une telle réaction pourrait surprendre le pouvoir central, si ce dernier persistait dans son empirisme.

C'est avec un esprit neuf que ce problème doit être abordé, débarrassé des préjugés d'une autre époque. Nous souhaitons qu'une solution vraiment libérale soit enfin mise au point pour que l'on crée en Bretagne, conformément aux termes de la Charte de l'Union des Fédéralistes de Bretagne, « un enseignement vivant, diversifié, inséré dans la vie des communautés locales, animé par des maîtres enracinés dans le pays et qui soient plus que des fonctionnaires ». Il n'est pas exagéré de prétendre qu'il s'agit là d'un « problème breton ».

Nous avons déjà abordé le mois dernier un autre problème qui se pose dans notre région plus que dans toute autre : le problème de l'équilibre économique rural. Plusieurs faits nouveaux sont intervenus depuis dont le plus caractéristique a été, du 31 janvier au 6 février, la grève des achats faite par les paysans des Côtes-du-Nord, à la demande de la Fédération départementale de la C.G.A.

L'affiche apposée à cette occasion par la C.G.A. était éloquent. On y lisait notamment : « La crise agricole ronge notre pays de petites cultures. La baisse de la pomme de terre, à elle seule, va coûter plus de trois milliards de francs à nos exploitations familiales pour notre seul département. »

« Le Gouvernement, qui nous a dit de produire, nous laisse tomber et grâce à la hausse des transports, grâce au gonflement inouï des impôts et des taxes de toutes sortes, le consommateur ne bénéficie même pas de notre ruine. »

« Dans le même temps, les prix de vente des produits industriels et chimiques, des engrais, de l'outillage et de l'équipement montent avec les produits agricoles sans arrêt, aussi vite que nos produits s'effondrent. »

« Les « lessiveuses » sont vides ! Messieurs les journalistes parisiens, en êtes-vous convaincus ? »

« Paysans syndiqués de la C.G.A. : Si vous ne voulez pas revoir la sinistre crise de 1932-35, réagissez en appliquant sans défaillance, avec dignité, la grève intégrale des achats... »

La hantise de la crise habite en effet nos campagnes où les souvenirs de « 1932-35 » sont restés comme une menace. Certes, avant la hausse vertigineuse des produits industriels, la plupart des cultivateurs bretons disposaient d'économies. Mais à cette époque, engrais et machines étaient rares. La carte publiée par M. Louis Orven dans le dernier numéro du « Peuple Breton » a montré que les tracteurs, par exemple, étaient distribués à ce moment ailleurs que chez nous. Aujourd'hui le prix

de l'équipement indispensable excède les possibilités paysannes. Au même moment on importe des quantités importantes de fécula, alors que notre récolte ne peut normalement s'écouler. Et la Grande-Bretagne refuse nos produits : pommes de terre et légumes. Les paysans en sont donc réduits à vendre leurs pommes de terre de deux à quatre francs le kilo et à laisser pourrir dans les champs carottes et choux-fleurs dont personne ne veut. Dans cette crise commençante, ce sont les producteurs de légumes qui sont les premières victimes : on sait qu'ils sont nombreux en Bretagne.

La campagne de pommes de terre nouvelles s'annonce déjà, elle aussi, de façon inquiétante. Nos actuelles exportations sur l'Italie, l'Espagne, tout comme celles effectuées sur l'Afrique du Nord, comportent, bien entendu, des contre-parties, en particulier l'importation de pommes de terre nouvelles de ces pays. Cette importation risque d'avilir encore les prix lors de la mise sur le marché de la production métropolitaine et, en particulier, bretonne.

Ce qui aggrave la situation, c'est que la Bretagne ne possède plus de variétés de pommes de terre hâtives. Nous n'avons rien de plus précoce que la Bindje et la Royal Kidney (demi-hâtives). Mais les mesures gouvernementales interdisent précisément l'importation, pourtant nécessaire, celle-là, de semences hâtives dans les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Après des années de protestations, une minuscule attribution est enfin arrivée. Il résulte de cette politique que les producteurs de Paimpol-Tréguier, Saint-Pol-de-Léon, Roscoff s'acharneront en vain, le principal atout faisant défaut dans leur jeu : la précocité des variétés.

Ces préoccupations et ces angoisses ont eu leur écho dans l'importante journée tenue par les Coopératives agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord réunies en assemblée générale à Saint-Pol-de-Léon : à Saint-Pol-de-Léon, métropole paysanne du haut-Léon, où naquit le syndicalisme agricole breton. La journée était présidée par M. de Guebriant dont on connaît l'action sur ce plan et l'heureuse influence.

Relevons que les motions votées à ce congrès s'accordent avec les thèses fédéralistes et soulignent en particulier les méfaits de l'étatisme :

« 1° L'Etat, en effet, aggrave de façon intolérable la fiscalité directe, et surtout indirecte. Il fait peser en supplément sur les producteurs du secteur privé, sur les intermédiaires et donc sur les consommateurs, les charges qui incombent autrefois à la fraction de notre économie qui est aujourd'hui nationalisée. Or cette fraction, qui est de 45 %, est exempte d'impôts, elle n'en est pas moins devenue déficitaire, alors

qu'elle était bénéficiaire sous le régime privé ;
« 2° L'Etat augmente, au moment même où la crise économique tend à se généraliser, les tarifs des services publics et les prix du secteur nationalisé : transports, P.T.T., électricité, charbon, etc... »

Le Congrès demande en conséquence que l'Etat donne l'exemple des compressions de prix ; qu'il abandonne la gestion des entreprises nationalisées ; qu'il encourage la production agricole en aidant de manière plus efficace l'agriculture à s'équiper ; qu'il pratique une politique intelligente d'exportation et d'importation, etc...

Il souligne enfin les méfaits particuliers de certaines augmentations de transports pour les producteurs bretons :

« Considérant la majoration de 22,14 % qui vient d'être appliquée par la Société Nationale des chemins de fer français sur les tarifs de transports des pommes de terre de consommation ;
« Considérant que cette hausse survient à un moment où le marché de la pomme de terre se trouve en complet désarroi ;

« Considérant que les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord, par l'éloignement où ils se trouvent des principaux centres de consommation et des frontières des pays vers lesquels des exportations sont envisagées, se trouvent particulièrement défavorisés par cette mesure ;
« Considérant d'autre part que la production des pommes de terre est l'activité agricole principale de ces deux départements ;
« Considérant que cette hausse est susceptible d'enlever un arrêt brutal dans la production des pommes de terre et les répercussions que cet arrêt entraînera obligatoirement.

« Demande, dans l'intérêt de tous, producteurs et consommateurs, que les Pouvoirs Publics reviennent sur leur décision en supprimant cette majoration. »

Le même état d'esprit anti-étatisme continue de se développer également parmi les commerçants bretons, surtout parmi les petits commerçants. La condamnation à deux mois de prison pour activités syndicales de M. Georges Morizo, Président de la Fédération des industriels, commerçants et artisans du Finistère, a provoqué une vive émotion.

Un grand meeting de protestation s'est tenu à Quimper avec la participation de M. Gingembre, Président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises. Il réunissait 2.500 délégués dans une atmosphère de lutte pour la défense des libertés professionnelles que le gouvernement continue de nier.

En ce domaine également on peut constater la combativité des commerçants bretons qui s'appuie sur les traditions particularistes du pays.

En matière d'équipement commercial nous devons pourtant souligner l'heureuse création et le développement de la ligne d'aviation hebdomadaire Paris-Nantes-Casablanca.

Depuis la disparition du service postal aérien Paris-Nantes par la Compagnie « Air-Bleu », l'aérodrome de Nantes restait inutilisé malgré toutes les possibilités qu'il offrait à l'aviation commerciale. Le contrôle de l'aéroport enregistrait à peine quelques avions par mois. Il était vraiment regrettable qu'un terrain doté de poste remarquables, et situé aux portes d'une ville de 200.000 habitants, centre d'une importante région, ne fut pas utilisé par des lignes régulières.

La Chambre de Commerce de Nantes s'est rendu compte du parti que l'on pouvait tirer de cet aérodrome, et, dès l'année 1946, avec l'appui des collectivités locales, elle sollicitait de la Direction d'« Air-France » la création d'une liaison avec Paris et le Maroc.

De son côté cette Société manifestait son désir de donner satisfaction à la demande de la Chambre de Commerce, mais le manque d'appareils devait retarder jusqu'à l'automne 1948 cette réalisation.

Ce n'est en effet qu'au début du mois d'octobre dernier qu'« Air-France » faisait connaître sa décision de mettre en service une ligne Paris-Nantes-Casablanca.

Les relations industrielles de la Bretagne et du Maroc auraient, à elles seules, justifié la création de cette ligne aérienne. On sait les grandes affinités économiques qui existent entre les deux pays, notamment pour tout ce qui touche l'industrie de la conserve. De nombreuses usines de chez nous ont créé des succursales au Maroc, équipées de façon très moderne, et qui se sont surtout multipliées dans les centres de Fédala, Safi, Agadir et Casablanca. A l'utilisation du poisson est venue s'ajouter, pendant les mois d'inactivité, le travail des légumes et des fruits et le mouvement s'étend aujourd'hui, en plus des villes précitées à Meknès, Rabat, Port-Lyautey et Marrakech.

Les industriels de la Bretagne-Sud et plus particulièrement ceux du Sud-Finistère sont amenés à se déplacer fréquemment au Maroc où ils ont des intérêts et la création d'une nouvelle ligne aérienne Paris-Nantes-Casablanca, est à même de leur rendre de grands services.

Elle place enfin la Bretagne sur la route des grands itinéraires internationaux et nous nous en réjouissons.

Car la fortune de notre région dépend, pour beaucoup, de ses rapports avec les autres pays du monde. C'est vrai de l'agriculture, de l'industrie. C'est notamment vrai du tourisme.

Or l'application du Plan Marshall devrait permettre un développement considérable du tourisme

dans nos cinq départements. Le 22 janvier dernier M. William S. Foster, l'un des représentants américains en Europe de l'Administration de coopération économique (E.C.A.), a fait à Paris une intéressante conférence de presse. Après avoir rappelé que la loi sur l'aide à l'Europe autorise l'Administration à faciliter et à encourager le tourisme américain à l'intérieur des pays participant au Plan, M. Foster a souligné l'intérêt financier du tourisme.

Mais il a surtout montré que de nombreuses améliorations pouvaient être apportées aux actuelles conceptions touristiques, notamment en aménageant la saison sur cinq mois au lieu de deux. Il a ajouté que « des croisières de printemps, des programmes d'événements culturels, des enquêtes auprès du public d'outre-Atlantique sont élaborés qui permettront, pense-t-on, d'atteindre le but recherché ». On sait, en effet, qu'aux Etats-Unis les congés payés sont échelonnés sur l'année entière.

Ces déclarations ont provoqué un vif intérêt dans les milieux touristiques bretons. Nous souhaitons que des mesures pratiques soient décidées, notamment au tours de la grande quinzaine touristique organisée en juin prochain par le Syndicat d'Initiative Loire-Atlantique.

Signalons pour terminer que la première Foire-Exposition de Bretagne de l'année va se tenir bientôt à Douarnenez du 26 février au 6 mars. Elle sera bientôt suivie, du 2 au 17 avril, par la quinzaine commerciale de Quimper sous le signe du comité Quimper-Falkirk.

On se souvient du succès remporté l'an dernier par les grandes foires de Nantes, Rennes, Quimper, Guingamp et Saint-Brieuc. « Ces grands rendez-vous, écrivait alors notre confrère « La Bretagne à Paris », ont été rencontrés et développés, chaque fois dans des conditions particulières, mais toujours dans une ambiance de sympathie et d'émulation, les panoramas de l'activité économique, sociale et culturelle de la Bretagne, ont été une leçon ».

L'année 1949 permettra de dresser un nouveau bilan des activités économiques bretonnes en donnant la preuve des grandes possibilités de notre région. Possibilités qui se révèlent, chaque fois que l'état de l'étatisme et de la centralisation se desserre. Possibilités qui ne pourront toutefois s'épanouir complètement que dans le cadre d'une réforme générale qui rendra à la Bretagne ses organes propres d'administration et d'initiative.

REDER-BRO.

Fédéralisme en actes

La Bretagne et les perspectives de l'heure

Pour obtenir le maximum d'efficacité dans l'esprit économique et culturel de la Bretagne, une réforme administrative profonde est nécessaire.

Diverses hypothèses peuvent être envisagées. Nous n'en retiendrons que trois, les autres pouvant être considérées comme des variantes de celles-ci.

1. *Le régime fédéral intégral de l'Europe.* — L'Europe devenant une fédération de régions naturelles, plusieurs projets ont déjà été élaborés et publiés en ce sens. Notamment deux projets où l'Europe serait la fédération de bassins fluviaux, la Bretagne étant considérée comme « bassin maritime » nettement différencié.

Quelle que soit notre opinion sur ces projets, ils dépassent nos possibilités bretonnes en ce sens qu'ils mettent en jeu des intérêts considérables où notre voix sera peu de chose. Il paraît donc inutile de s'y arrêter.

2. *La fédération des nations européennes.* — Cette solution a plus de chances de voir le jour que la précédente car une nécessité vitale pousse les nations d'Europe à se fédérer.

Il nous faut donc définir rapidement notre position, la faire connaître, la défendre.

3. *Une large décentralisation dans le cadre national actuel.* — Mais si la fédération européenne ne devait être qu'une fédération des États tels qu'ils existent, sans que la voix des régions puisse y être entendue, même en appel, il faudrait tendre à l'octroi aux régions d'une autonomie plus grande par une large décentralisation politique et administrative, accompagnée d'une déconcentration en harmonie avec ces pouvoirs nouveaux confiés aux régions.

Cette solution, n'impliquant aucun changement du statut international, nous permet de passer à l'action immédiate et de rechercher des résultats, si modestes soient-ils.

Notre rôle doit être double :

a) Étudier quelle place la Bretagne peut prendre dans les hypothèses ci-dessus, et particulièrement dans les deux dernières.

b) Ne pas se borner à des études, mais promouvoir leur mise en application et agir, près de routes

les autorités capables de décision, en liaison avec les organisations qui tendent vers le même but.

Voyons d'abord ce que nous pouvons faire sur le plan des études.

1. *Fédération des régions de l'Europe.* — Comme nous l'avons dit, il ne nous semble pas urgent de faire des études spéciales reposant sur cette hypothèse. Les grandes lignes du projet ont d'ailleurs fait l'objet de publications générales.

2. *Fédération des nations européennes.* — Ceci nous conduit à envisager l'ingérence du pouvoir fédéral européen dans les affaires dites intérieures d'un pays. Il faut donc s'attendre à des résistances sérieuses et de tous ordres. Cependant, il nous semble indispensable de réserver au moins un droit d'appel des régions devant l'organisme international, sinon la fédération européenne resterait un leurre pour les peuples. Les minorités nationales pourraient continuer leurs luttes contre un pouvoir central oppresseur, lutte ouverte ou larvée, génératrice de troubles capables de repercussions internationales.

Le crime de génocide a été prévu par l'O.N.U., crime qui vise explicitement les étouffements culturels.

Sans porter la question à l'extrême en ce qui concerne la Bretagne et sans établir de comparaisons qui seraient excessives, nous pouvons bien dire que nous ne sommes pas toujours d'accord avec le gouvernement français, économiquement, ni culturellement ; le refus du droit d'enseigner notre langue est un exemple d'injustice caractérisé.

Nous devons donc, près de toutes les organisations qui luttent en faveur du fédéralisme européen, réclamer la possibilité de faire appel contre les lois et actes du pouvoir étatique lorsqu'une région aura voté à la majorité de son assemblée élue une motion de protestation contre une mesure jugée néfaste à ses intérêts.

Ceci implique d'ailleurs une organisation décentralisée des régions, base de toute action.

Nous pouvons demander la représentation directe des régions à une assemblée européenne. Il n'existe pas d'impossibilité si on établit le tracé des

régions afin d'avoir des territoires assez importants.

Nous préférons cette solution qui ferait entendre notre voix dans l'organisme européen ; mais si nous ne pouvons l'obtenir, il faudrait faire admettre que le minimum soit le droit d'appel.

Si, rien ne serait fait d'efficace, à notre point de vue, sur le plan européen, mais l'action à l'intérieur des États resterait toujours possible.

3. *La région autonome dans le cadre national.* — Quelle que soit l'organisation future de l'Europe, il est en effet nécessaire que la Bretagne obtienne une certaine autonomie. Ceci exige une forte décentralisation, ainsi qu'une déconcentration administrative.

Il est donc indispensable d'obtenir une assemblée bretonne élue, disposant de pouvoirs financiers étendus et des ressources propres, compatibles avec les besoins modernes d'expansion économique et culturels d'une population de trois millions d'habitants.

Tel doit être notre programme d'études. Il doit se traduire dans l'action.

Pour nous, fédéralistes, notre action à l'échelon Europe passe par l'intermédiaire de l'organisme national qu'est « La Fédération » ; c'est à « La Fédération » que nous devons apporter notre point de vue afin que les représentants français aux congrès internationaux ne soutiennent pas la thèse d'une fédération d'États centralisés, qu'ils soutiennent au contraire celle d'une fédération intégrale, pyramidale, partant de la base — la commune — pour arriver au sommet — la fédération européenne — en donnant voix au chapitre à la région, entité fédérale habilitée à présenter sa défense contre l'autorité immédiate supérieure — l'État-Nation — devant l'instance placée au-dessus de celui-ci.

Comme l'entité fédérale appelée « commune » pourra d'ailleurs faire appel devant l'État de décisions régionales qu'elle estimerait dangereuses.

Notons qu'une collectivité intermédiaire, un relais, devra exister entre la commune et la région ; ce pourrait être l'arrondissement, plus ou moins remanié, l'ancien « pagus », ou « pays » gaulois ; mais il s'agirait d'une simple division administrative, résultat d'une déconcentration de la région et non d'une division décentralisée autonome, car l'organisation serait trop lourde.

Les communes, dans certains cas — petites communes rurales — pourront aussi se fédérer entre elles à l'échelon canton, pour la gestion d'intérêts économiques, administratifs, ou culturels trop peu consistants à l'échelon commune.

Ces questions de détail sont exposées et discutées parfois dans *Le Peuple Breton*. Mais l'accord étant réalisé, aussi bien sur les grandes lignes de notre action que sur des programmes détaillés, il importe de passer à l'application.

Nous devons tendre vers le but fixé et admettre toutes les étapes qui nous en approchent.

C'est pourquoi nous recherchons toute solution qui donne plus d'autonomie à la Bretagne, dans le cadre des lois actuellement en vigueur.

Il nous faut d'abord, tous, individuellement et par nos organisations, « résister » à un à un les conseillers généraux pour qu'ils aient conscience de leur appartenance bretonne et que les conseils généraux de Bretagne se groupent en une assemblée élue, dans le cadre des lois en vigueur, comme l'a exposé *Le Peuple Breton*. Il n'est pas possible de grouper tous les conseillers généraux, mais la loi permet le groupement de délégations des conseils généraux.

Les conseillers généraux ont une grande responsabilité dans la situation actuelle. Ils ont le moyen légal de former une assemblée élue bretonne. Soyons donc intransigeants envers eux et préparons-nous, dans les réunions électorales à leur poser cette question : « Prenez-vous l'engagement de voter la constitution d'une délégation des conseils généraux bretons ? »

Que pourrions-nous faire, d'autre part, à l'Assemblée Nationale ?

Le mouvement en faveur de la décentralisation est tel que la Constitution a prévu des mesures de décentralisation qui doivent se traduire par une loi sur la réforme administrative des collectivités territoriales. Or le gouvernement et l'Assemblée sont en train de tourner cette disposition constitutionnelle.

Le projet de loi gouvernemental, étudié et approuvé en commission à l'Assemblée, avec quelques retouches, prévoit un renforcement de la structure départementale et accentue l'affaiblissement des régions en ne permettant plus aux conseils généraux de se grouper effectivement.

Le nouveau texte prévoit l'abrogation de la loi de 1871 et de la loi de 1930 qui facilitait cette action régionale. Désormais il ne serait plus possible aux départements de s'unir que pour réaliser un objet précis et après décret pris par le ministre de l'Intérieur et les ministres intéressés. Autrement dit, la volonté des représentants élus de nos cantons, serait soumise au bon vouloir du pouvoir central qui n'admettra jamais une union des départements dans un but culturel de crainte qu'un esprit régional ne prenne corps...

D'ailleurs, un texte relatif aux finances locales a été disjoint parce qu'il prévoyait explicitement

que les communes pourraient librement affecter des crédits au paiement des professeurs spéciaux, à des bibliothèques, à des musées classés, etc.

« Ceci, disait la proposition de loi, afin de favoriser l'exor de l'essor de culture, de décentraliser la culture française ». Le projet gouvernemental ne reprenait cette proposition que pour la transférer radicalement en précisant que ces dépenses seront à la charge de l'Etat.

La disposition première aurait pourtant permis à nos communes de mettre à leur budget le paiement d'indemnités à des professeurs de breton, de doter les bibliothèques et musées agréés de fonds bretons, etc.

Un autre projet de loi, en connexion avec les précédents, prévoit le renforcement des pouvoirs des préfets : cette déconcentration est envisagée afin que les fonctionnaires départementaux (fonctionnaires d'Etat exerçant à l'échelon du département) ne puissent être soumis à des influences divergentes et que leur seul maître soit le préfet.

On voit combien ces projets de lois sont loin de l'esprit de la Constitution. Il nous appartient d'attirer l'attention de nos élus pour qu'ils proposent des amendements facilitant le groupement des départements et rejetant la rédaction proposée.

Pour la réforme des finances départementales et communales, il convient également de veiller à ce que plus d'autonomie réelle soit donnée à ces cellules administratives, car il n'existe pas de véritable décentralisation sans une large autonomie financière.

Aux élections du Conseil de la République, nous pouvons agir sur les électeurs, qui sont essentiellement les délégués des conseils municipaux.

Nous arrivons trop tard cette année pour une action en ce sens, mais nous pouvons saisir nos sénateurs pour qu'ils prennent l'initiative d'amendements donnant aux régions plus d'autonomie, qu'ils modifient les dispositions du projet de loi qui risquent de leur être soumis — s'il passe ainsi à la Chambre — et qui tend à restreindre les possibilités déjà bien faibles permettant l'action collective des conseils généraux.

Agissons de mieux, individuellement si nous le pouvons, ou par nos organisations, près de tous les états-majors des partis politiques et près des députés pour montrer la force de la demande en faveur de la décentralisation. Quelques-uns d'entre nous ont déjà fait de nombreuses démarches en ce sens, et leurs efforts ne sont pas restés complètement vains.

Nous avons le vent en poupe. Nous sommes à une période de transition où nous pouvons espérer un changement dans la conception administrative héritée de Napoléon. Nous avons le ferme espoir

de voir reconnaître les régions au point de vue administratif et politique, de les voir s'administrer elles-mêmes dans tous les domaines où leur action ne peut nuire aux autres régions voisines ou éloignées et à l'intérêt national. Cette large décentralisation aurait son couronnement dans le fait que le Conseil de la République serait formé par la réunion des délégués de nos collectivités territoriales.

Après des années d'efforts, l'idée est donc en route. Elle progresse de façon certaine, mais nous oublions pas la force des centralisateurs, qui tiennent le pouvoir et sont puissants dans les sphères politiques, toutes axées sur Paris.

En tout cas, nos efforts ne se relâcheront pas, et sur le plan exclusivement breton, nous nous fixons comme première étape :

Obtenir des nouveaux élus aux conseils généraux qu'ils nous donnent d'une délégation des conseils généraux bretons : le minimum serait une délégation des conseils généraux bas-bretons, afin de créer un organisme élu capable de prendre des initiatives en faveur de la langue bretonne.

Mais sur le plan économique, il nous faut une délégation pour toute la Bretagne, et ceci peut actuellement se faire par simple décision des conseils généraux, sans que Paris puisse s'y opposer. C'est pourquoi nous devons alerter les parlementaires contre l'étalement dont nous sommes menacés par le projet de loi qui va être discuté : ils doivent préparer les amendements qui, au contraire, faciliteraient les ententes régionales.

Lorsque nous aurons atteint ce résultat, nous aurons en face de nous un organisme élu à qui nous pourrions présenter des études détaillées. Et si nous ne réussissons pas à obtenir une telle délégation de nos élus, nous aurions à étudier un programme d'action directe : c'est-à-dire à voir comment, par nos seuls moyens, nous pourrions arriver à coordonner sur le plan breton les activités matérielles et spirituelles.

En conclusion, nous demandons :

- 1° Que la Bretagne soit représentée dans les Congrès destinés à mettre sur pied la fédération européenne ;

- 2° Qu'en France, une large décentralisation accordée aux régions une existence administrative ainsi qu'une autonomie financière très large, qu'une action soit tentée près des parlementaires et partis politiques pour les faire adopter ce point de vue et en obtenir l'application ;

- 3° Que dans l'immédiat, tant que le stade départemental existera, les conseils généraux de Bretagne désignent une délégation pour promouvoir et gérer les intérêts économiques et culturels de notre province.

Louis KERVRAN.

Bretagne et Armorique

Il existe, en politique, des fausses querelles qu'un examen des réalités suffit à apaiser. C'est ainsi qu'on oppose dans certains milieux partisans, comme nous, d'une décentralisation régionale l'unité armoricaine à l'unité bretonne. La première, plus vaste et comprenant une quinzaine de départements, constituerait la circonscription idéale, à la mesure des nécessités du siècle. La seconde, trop étroite, ne présenterait pas les conditions géographiques, économiques et humaines qu'exige un véritable éclatement du département. Si le département doit disparaître, dit-on, c'est pour faire place à une division administrative nouvelle qui tienne compte de l'élargissement des besoins et des possibilités depuis cent cinquante ans. Une réforme qui se contenterait de remplacer le département par une région cinq fois plus grande serait insuffisante. Il faut voir plus large. Il faut créer de « grandes régions ».

La thèse est séduisante parce qu'elle correspond chez nous à de solides réalités historiques et générales. Nous essaierons de l'exposer en suivant le point de vue des personnalités qui sont ses plus brillants défenseurs et en montrant que la thèse « armoricaine » peut se concilier sans difficulté avec la thèse « bretonne ».

Une excellente page sur l'unité géographique de l'Armorique a été écrite par M. Kervran. Elle vaudrait d'être citée entière (1) :

« Ce qui frappe, en regardant une carte géologique de la France, c'est la masse homogène que forme le Massif Armorique, masse que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans notre pays : un bloc brun, strié de rose — terrains primitifs et primaires — entouré d'une étroite bande bleue, les terrains secondaires, résultat de la désagrégation lente des terrains primaires. Aucune autre région en France ne représente une telle unité géologique. Cette unité remarquable et massive a eu des conséquences frappantes sur la race qui habite cette région, d'autant plus que le relief, l'hydrographie, le climat présentaient partout les mêmes caractéristiques. Nourriture, habitat, étaient identiques. L'absence presque totale de houille, l'influence de la

mer agissent sur l'industrie et achèvent de donner économiquement à cette région une figure bien individualisée, de même que la mer, le relief, la situation excentrique par rapport à la France et à l'Europe, ont eu pour conséquence le maintien sans mélange sensible de la race... »

Ces constatations soulignent un état de choses reconnu. L'Armorique, telle qu'on la comprend (voir à la page suivante la carte que M. Kervran a bien voulu nous autoriser à reproduire) présente de grandes analogies de sol, de relief et de climat : c'est le pays de la polyculture, du bocage, des petits cours d'eau, le Massif Armorican des géographes.

Economiquement, l'Armorique connaît des conditions de vie et d'exploitation relativement uniformes, axées sur trois dominantes : la terre, la mer, la Loire. Ces trois influences se rencontrent d'ailleurs symboliquement dans la ville de Nantes, centre agricole et maraîcher, port européen et mondial en même temps que ville industrielle (industries greffées d'ailleurs sur la vie maritime et agricole), aboutissant enfin des pays de Loire.

« Vaste région, écrit d'elle un ancien maire de Nantes, M. Gaëtan Rondeau, dans son ensemble agricole et maritime. Pays à la fois profondément terrien », ramassé sur lui-même et sur sa glèbe, et audacieusement engagé dans le combat et les aventures de l'Océan. Terre de rudes paysans et de durs marins, où la grande industrie est concentrée toute entière à l'embouchure du large fleuve qui la traverse sans la diviser. »

Humainement et politiquement, il suffit de se souvenir de Siegfried pour comprendre les similitudes qui existent à l'intérieur de cette région : une certaine unité ne s'y manifeste pas tant par des réactions religieuses semblables ou par une même façon de voter que par un particularisme ancien : c'est à la fois le pays de la Chouannerie et celui de l'insurrection fédéraliste.

Il convient d'aller plus loin encore, en cherchant dans l'histoire d'autres éléments. M. Kervran nous rappelle les plus lointains d'entre eux : « L'Armorique, fortement unie depuis des siècles, formée en fédération (la seule fédération en Gaule) tint tête par les armes à César, ne se laissa pas diviser par la trahison, succomba dans l'honneur. »

Dans son livre « Nantes dans la France de l'Ouest », M. Abel Durand n'a pas cessé de souligner, tout au long de l'histoire de la Bretagne féo-

(1) « L'Armorique. Son unité. Ses ressources », par Louis Kervran. Editions Didier et Richard, Grenoble.

L'Emigration bretonne et ses problèmes

M. l'Abbé Elie Gautier, Directeur de la Mission bretonne d'Ile-de-France, a établi son quartier général rue de Vaugirard, à deux stations de métro de cette gare Montparnasse qui, depuis cinquante ans, voit arriver tant de nos compatriotes que la Bretagne ne parvient plus à faire vivre. Choix symbolique, puisque l'Abbé Gautier a décidé de consacrer sa vie, c'est-à-dire sa culture, son activité et son apostolat, à la cause de l'émigration bretonne.

Nous lui avons fait visite renouant d'anciennes relations qui datent de l'époque où, déjà professeur au Collège des Cordeliers de Dinan, il terminait en Sorbonne ses études de philosophie et prenait contact, pour la première fois, avec cet angossant problème de notre région. Depuis ce temps, toutes ses préoccupations, toutes ses recherches ont été orientées dans le même sens.

Nous en connaissons bientôt le résultat, puisque l'Abbé Gautier doit présenter prochainement sa thèse de doctorat sur « l'émigration Bretonne », étudiée à partir du département des Côtes-du-Nord considéré comme « département témoin ». Cette thèse sera publiée en plusieurs ouvrages distincts, indépendants les uns des autres et d'un prix abordable. Leur lecture sera en quelque sorte indispensable à ceux qui veulent connaître les données exactes d'un problème dont dépend finalement l'avenir humain de la Bretagne, mais aussi son avenir économique.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette œuvre capitale et nous rendrons compte, en temps voulu, de la soutenance de thèse. Mais nous avons tenu à poser dès maintenant un certain nombre de questions au dynamique abbé Gautier, qui ne considère lui-même son travail studieux de quinze années que comme une indispensable préface à l'action.

Nous n'insisterons pas sur la méthode scientifique suivie par l'abbé Gautier dans ses recherches.

Citons seulement quelques-unes des sources auxquelles il a puisé et qu'il veut bien nous indiquer :

a) Les recensements quinquennaux des 390 communes des Côtes-du-Nord de 1836 à nos jours ;

b) Les grandes enquêtes agricoles et quantités d'autres statistiques et documents officiels ;

c) Des enquêtes faites autrefois ou aujourd'hui à la demande de l'autorité ecclésiastique, de l'Action catholique ou d'organismes de recherche scientifique, et qui ont donné lieu à de très vivantes monographies, fournissant, sur toutes sortes de sujets, des explications psychologiques très détaillées ;

d) Une littérature assez abondante d'histoire économique et sociale locale.

L'abbé Gautier a, en somme, cité à sa barre des milliers de témoins d'hier et d'aujourd'hui qui ont déposé sur des centaines de questions.

Mais il ne s'est pas contenté de reproduire des réponses et des documents. Des chiffres, il a notamment su tirer des pourcentages, grâce auxquels il a établi des cartes parlantes où se dessinent d'elles-mêmes les diverses régions du département.

Des graphiques, également nombreux, indiquent l'évolution des divers phénomènes économiques et démographiques.

En un mot l'œuvre de l'abbé Gautier constitue à la fois un travail d'analyse et de conjoncture. C'est l'étude-type d'un département avec références très fréquentes à l'évolution générale de la France et du monde.

A quelles conclusions l'auteur est-il arrivé ? C'est la question que nous lui posons en lui demandant quelques éléments précis sur la physionomie de l'émigration dans les Côtes-du-Nord depuis un siècle, telle qu'elle lui apparaît au terme de ses recherches.

« — De 1866 à 1946, nous répond l'abbé Gautier, la population des Côtes-du-Nord a baissé de 115.000 habitants, soit de près de 20 % ; et cela, malgré une natalité toujours supérieure à

la mortalité. Ce n'est donc le fait que de l'émigration.

« Celle-ci a commencé dès 1830, d'une manière massive dans le pays des « Toiles », de Quintin à Loudéac. C'est ainsi que le canton d'Uzel, le plus touché de cette région, a perdu 58 % de sa population. Mais on trouve également une trentaine de communes du littoral qui ont vu leur population baisser de 45 % de 1850 à nos jours. « Après la chute de l'industrie toilière, le département vit en effet disparaître progressivement de ses ports, ses goélettes et ses caboteurs. »

« — Ainsi, ajoutons-nous, c'est d'abord l'artisanat et la population côtière qui ont fourni leur tribut à l'émigration. Et la paysannerie ?

« — La paysannerie a formé la troisième catégorie des partants. Mais il faut souligner que ces cultivateurs qui ont émigré n'étaient pas seulement des ouvriers et des domestiques, mais les fils et les filles d'exploitants. »

« — L'origine de cet état de choses ?

« — D'abord le manque de terres et de capitaux. Découragés par des conditions insuffisamment rémunératrices, dégoûtés par un habitat archaïque, privés d'agréments et condamnés à un travail excessif, ces enfants d'exploitants ont préféré tenter leur chance dans les villes. C'est ainsi qu'un bon nombre de communes de Cornouaille ont été touchées, dont la population a baissé de 25 % en 25 ans. De son côté, la paroisse bretonnante des Côtes-du-Nord compte généralement hors de Bretagne 25 à 30 % de ses originaires. Les Bretons émigrés, dans leur très grande majorité, sont domiciliés dans la Région parisienne où leur nombre oscille entre 300.000 et 400.000. »

« — Quelle est d'après vous, Monsieur l'abbé, la situation sociale et morale de ces Bretons émigrés que vous connaissez si bien ?

« — Le plus grand nombre d'entre eux sont dans une situation sociale inférieure. Trop souvent on les trouve, hélas, sous-alimentés, mal logés, dans l'impossibilité pratique d'avoir une famille nombreuse. La moralité n'y gagne pas. Et cette condition de prolétariat, souvent même de sous-prolétariat, leur ôte, en même temps, leur fierté bretonne et leur fierté chrétienne. Ils vivent en marge de l'Eglise. Leur pensée n'y gagne rien. L'humanisme, vrai y perd, au contraire, beaucoup. »

L'émigration bretonne est donc un mal. C'est un mal au point de vue religieux et il est normal que le prêtre s'en soucie au premier chef. C'est aussi un mal au point de vue social, comme aux points de vue économiques et humains.

Il importe par conséquent de connaître les causes

profondes du mal, afin d'en chercher les remèdes.

« — Les causes, nous répond l'abbé Gautier, elles résident avant tout dans la structure de la vie rurale en Bretagne. Petite propriété, petite exploitation, morcellement extrême en champs d'une exigüité parfois minuscule, clos de talus ; ce sont là de mauvaises conditions d'exploitation.

« La superficie moyenne des fermes des Côtes-du-Nord — pour m'en tenir à ce département que j'ai choisi comme base de mes recherches — est de 9 hectares 30 : un grand nombre d'entre elles ne sont donc pas viables, dès lors que les conditions du marché imposent des prix défiant toute concurrence, prix qui sont proposés par des cultivateurs étrangers disposant, chacun, de plusieurs centaines de hectares et d'outillages modernes correspondants. L'écroulement récent des prix ne vient-il pas nous rappeler brutalement cette réalité ? Le choix de cultures mieux adaptées à nos terres, comme les pommes de terre de sélection, en sont un bel exemple. Suffira-t-il à nous sauver ? C'est là une condition nécessaire, mais insuffisante. Il faut sans doute en dire autant de la création d'authentiques coopératives de travail.

« Il semble bien qu'il faudra précéder l'extension des exploitations qui d'ailleurs se réalise sous nos yeux, parallèlement à l'introduction des tracteurs. »

« — Et alors ? »

« — Alors, il y aura encore moins de fermes disponibles pour les jeunes. Et ceux-ci devront encore partir, soit pour d'autres terres de France ou des colonies, soit vers Paris pour y être maîtres ou ouvriers... A moins qu'on ne leur apprenne un métier ou, mieux encore, que l'on introduise davantage d'industries en Bretagne. »

« — Je suis heureux de vous entendre exprimer entre autres cette dernière solution que nous n'avons cessé de défendre dans Le Peuple Breton depuis sa fondation. Puis-je vous demander de préciser votre pensée sur ce point ? »

« — En effet, ce serait là, semble-t-il, la véritable solution. On parle beaucoup, à l'heure actuelle, de décentralisation de l'industrie, à l'imitation de plusieurs autres nations. L'une des premières questions à envisager pour localiser de nouvelles entreprises industrielles dans une région, c'est celle de la main-d'œuvre.

« Les spécialistes de ce problème considèrent que l'Ouest et tout spécialement la Bretagne, est le pays qui offre le plus de ressources de ce point de vue. Quant aux industries à y introduire ou développer, celles qui dérivent de l'agriculture et de la pêche figureraient évidemment au premier rang. »

« ... Ne craignez-vous pas, à la suite de cette industrialisation, un recul de l'agriculture, qui constitue tout de même la vocation naturelle de la Bretagne ? C'est une objection souvent faite. »

« — Il faudrait éviter bien sûr, que cette nouvelle orientation ne fit délaissé le travail des champs. Menée sagement, elle pourrait, au contraire, intensifier, en lui procurant de nouveaux débouchés, et avantageux. Une partie des travailleurs pourrait d'ailleurs s'occuper alternativement, suivant la saison, à l'usine ou à la ferme. »

« — Mais ces remèdes ne dépendent pas de nous. Ils dépendent des autorités administratives et politiques. »

« — D'accord, nous répond l'Abbé Gautier, mais notre influence peut cependant entrer en jeu. Ne pouvons-nous établir des contacts avec les administrations agricoles, maritimes, avec celles de la Production industrielle, de l'Economie nationale, du Plan, etc., à l'échelle locale ou régionale et nationale ? Etablir également des contacts avec des industriels de la Province ou, à leur défaut, avec ceux d'autres régions plus industrialisées. »

« Au temps de l'artisanat et de la manufacture, la Bretagne fut un pays presque aussi industriel qu'agricole. Elle a cessé de l'être à l'époque de la vapeur. Ne peut-elle le redevenir à l'âge de l'électricité ? Et dans ce cas, quel besoin aurait-elle d'envoyer ses fils et ses filles perdre leur personnalité dans la grande ville anonyme ? Alors qu'elle pourrait les retenir chez elle, dans ses champs, ou dans ses ports, ou dans de nombreuses petites villes, voire même dans des usines en pleine campagne. »

« La Bretagne, comme l'ensemble de la France, compte une densité de 70 habitants au kilomètre carré. Avec sa forte natalité, qu'est-ce qui empêchera qu'elle atteigne, dès lors, des densités comparables à celles de nos voisins : 150 environ en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie ; 230 en Hollande ; 270 en Belgique ? »

« C'est là un beau rêve... Il dépend des autorités responsables du bien commun et aussi des hommes d'action, qu'il reçoive bientôt un commencement de réalisation. Notre rôle est de les alerter et d'établir un lien entre leurs compétences diverses, qui souvent s'ignorent réciproquement. Il faut recueillir aux besoins les possibilités qui les côtoient, aux offres les demandes, et inversement. A côté des spécialistes, il reste un poste vacant : celui d'agent de liaison. Il est urgent d'apporter cet élément de synthèse. »

Nous redisons à M. l'Abbé Gautier combien tous les Bretons comptent sur lui pour cette œuvre qu'il définit si clairement. Il nous rappelle, à ce propos, le caractère de la mission dont il est chargé :

« — Tout en apportant notre humble contribution à ce travail essentiel, nous aurons à nous dévouer à nos compatriotes bretons de la région parisienne ; ceux qui s'y trouvent déjà, ceux qui continueront d'y arriver en flots serrés, et qui continueront tant qu'on n'aura pas colmaté cette hémorragie dont souffre la Bretagne. »

« C'est dans ce but qu'a été créée la Mission bretonne d'Ile-de-France, en vertu d'une entente entre Son Eminence le Cardinal de Paris et l'Episcopat breton. »

« Son action sera à la fois religieuse et sociale. Il serait prématuré de dire quelles formes précises elle empruntera. Elle ne doit, en effet, entrer en exercice que dans quelques mois. Et si nous ne manquons évidemment pas de projets mûrement réfléchis, nous aurons cependant à tenir compte des circonstances. Pour la mise en œuvre des moyens concrets, l'expérience sera notre guide. »

Nous comprenons cette discrétion du Directeur fraîchement nommé de la Mission bretonne ; nous suivrons ses efforts avec une active sympathie.

Mais l'Abbé Gautier est pour nous le grand spécialiste de l'émigration bretonne, en même temps que le prêtre chargé d'un apostolat.

Et comment ne pas constater qu'à ce premier titre, son rôle nous paraît correspondre sur bien des points aux préoccupations de notre Union des Fédéralistes de Bretagne ? C'est pourquoi nous souhaitons qu'une collaboration s'établisse entre tous les efforts qui tendent à des buts semblables et qui s'inspirent des mêmes soucis. Collaboration d'autant plus utile et plus facile que les conceptions sont ici identiques et que les solutions préconisées sont les mêmes.

L'Abbé Gautier, pour agir, aura besoin du concours de tous ceux que l'avenir de la Bretagne préoccupe. Nous ne croyons pas trop nous avancer en lui disant qu'il peut compter sur celui des militants fédéralistes de Bretagne.

R. LEGRAND.

Vous voulez servir la Bretagne ?

Adhérez à l'U. D. F. B.

Le Cidre Une richesse bretonne en danger

Il est de bon ton, dans les milieux, hélas restreints, qui s'intéressent à l'économie bretonne, de présenter la pomme comme une de ses richesses. C'est un point de vue un peu théorique. La pomme pour la Bretagne, mais, aujourd'hui sûrement pas, faute d'être et cultivée et utilisée comme il se devrait.

Pour la pomme à couteau, tout est pratiquement à faire. Bornons-nous ici à la pomme à cidre. D'après les spécialistes, la culture de la pomme à cidre, telle qu'elle est pratiquée chez nous présente les défauts suivants :

— Manque de sélection des variétés.

— Plantation dans les champs, au lieu de vergers, avec pour conséquences, les difficultés de soins et de ramassage.

— Absence quasi-totale de soins élémentaires à donner aux pommiers, ce qui entraîne une baisse marquée du rendement. On ne compte plus une bonne année sur deux mais une sur cinq.

— Lutte insuffisante contre les parasites et en particulier contre l'anthracnose.

Les principales utilisations des récoltes de moins en moins abondantes de pommes à cidre peuvent être rangées comme suit par ordre décroissant : Le cidre, l'alcool neutre ou non, la pulpe de pommes, la confiture, le concentré ou miel de pommes, les produits gélifiants.

Il fut un temps où le cidre était la boisson traditionnelle des Bretons. Sa position n'est plus aussi absolue. A la suite de la guerre de 1914-1918, le « pinard des poilus », a fait son apparition dans les grands centres et sur les côtes. Un instant freinée par la disette de la dernière guerre, sa consommation fait des progrès continus. La bière, par contre ne nous a jamais enthousiasmés, et le cidre tient encore une place non négligeable dans l'alimentation du pays. Dans l'Argoat, il domine toujours ses concurrents.

On pourrait donc espérer, dans ces conditions, que le cidre soit l'objet de soins particuliers tant dans sa fabrication que dans sa vente. Il n'en est rien et au risque de froisser bien des compatriotes, cultivateurs et cidriers à l'occasion, je dis qu'il n'y a aucun point de comparaison entre un vigneron et un cultivateur-cidrier de chez nous. Il est vrai que l'un est exclusivement vigneron, tandis que le second n'est cidrier qu'une semaine l'an.

Les deux grosses régions productrices de pom-

mes sont la Bretagne et la Normandie. Aussi les cours s'établissent-ils en saison à la Bourse de Rouen, à la Bourse de Rennes et évidemment à celle de Paris. La loi de l'offre et de la demande joue, avec toutes les finasseries qui en découlent. Il n'existe aucune entente, ni chez les producteurs, ni chez les utilisateurs, ni entre producteurs et utilisateurs. Comme les récoltes sont extrêmement variables, il en résulte de gros déséquilibres. Parfois ce sont les producteurs de pommes qui tiennent la dragée haute aux utilisateurs. Parfois, en période d'abondance, les cidriers et distillateurs se vengent en poussant à la baisse. Ou bien la pomme monte à des prix qui interdisent toute fabrication de cidre ou d'alcool dans des conditions rentables, ou bien elle tombe tellement bas, qu'il ne vaut même plus la peine de les ramasser. La-dessus vient se greffer le rôle néfaste des courtiers qui bien rarement se contentent de leur simple courtage, mais spéculent en outre pour leur propre compte.

Dans les circonstances actuelles le marché de la pomme est donc caractérisé par l'instabilité. Il est encore compliqué des achats que font les particuliers du Finistère pour fabriquer leur cidre eux-mêmes. Les quantités ainsi consommées, ne sont pas négligeables jointes aux réserves que se constituent, à bon droit, les cultivateurs producteurs pour leur consommation personnelle et leurs petites ventes locales. Depuis la libération, la pomme a été tous les ans très chère, parfois plus chère que sa proportion dans le prix de revient du cidre.

Partant d'un marché aussi incertain tant en prix qu'en quantités et en qualité, les producteurs s'acharnent, par tradition sans doute, à faire du cidre. Grosso modo, il existe trois catégories de producteurs : les cultivateurs, les cidreries artisanales, les industriels.

Les cultivateurs, à de rares exceptions près, fabriquent dans des conditions archaïques un cidre naturel mais de mauvaise conservation. Ils en boivent une partie. Le reste alimente un commerce local traditionnel avec les cafés. Les cultivateurs estiment que les pommes ne leur ont rien coûté, ce qui est partiellement exact et ils ne comptent pas leur temps, ce qui est faux. Par conséquent, en cas de nécessité, ils soldent ; en particulier si la récolte de pommes suivante s'annonce belle. Ils deviennent de ce fait un élément aberrant dans la formation des cours du cidre. Bien souvent aussi ils s'écroquent dans l'attente de hausses qui ne se

produisent pas et le contenu de leurs tonneaux finit chez le distillateur ou chez le vinaigrier.

Les cidreries artisanales sont souvent entre les mains de cultivateurs qui ne sont spécialisés. Avec un ouvrier ou deux, et en utilisant un matériel de pressage généralement en progrès, ils fabriquent un cidre très moyen. Leurs procédés de stockage et de conservation est encore loin d'être au point et entraîne rapidement un affaiblissement notable de la qualité. Leur production assez faible est d'un écoulement assuré dans la région.

Les cidreries industrielles sont moins nombreuses qu'on pourrait le supposer. Ils ne faut pas les confondre, en effet, avec les distilleries qui utilisent des procédés de fabrication diamétralement opposés et qui, dans la plupart des cas ne sont pas outillées pour la conservation des cidres. Les cidreries industrielles disposent maintenant d'un matériel et d'une technique modernes et sont, en principe, à même de produire, un cidre irréprochable et de le conserver dans des conditions parfaites. Bien peu cependant sont intransigeants sur la qualité, car il leur faut faire face à la concurrence. Or le bon cidre coûte toujours plus cher que le mauvais, et une différence de prix amène la mévente. Certaines cidreries industrielles achètent également des cidres de culture qu'elles « travaillent » pour pouvoir le revendre. Trop de chimie aboutit alors à une boisson fade, aux arrière-goûts bizarres et d'une digestion pénible. Ce produit a coûté au cidre sa réputation dans les grands villes et en particulier à Paris.

Les prix de gros du cidre brut s'établissent selon la loi de l'offre et de la demande, et la Bourse de Paris donne des cotes qui ont leur intérêt. Qu'il fasse chaud et les prix montent. Que le temps reste maussade et les cours baissent. L'abondance ou le manque de vin ou de bière entre également en ligne de compte. Les prix du cidre sont d'ailleurs toujours dans un certain rapport avec ceux des deux boissons concurrentes. On compte qu'un gros litre de cidre vaut environ le 1/3 d'un litre de vin et un peu moins que le litre de bière. Il n'est pas inutile de souligner le caractère très spéculatif de la cidrerie industrielle. C'est en effet un métier dans lequel on achète au cours du jour des pommes qui servent à la production d'un cidre dont le prix de vente se fixera à un taux inconnu, deux ou trois mois plus tard. Comme les marges bénéficiaires sont, contrairement à l'opinion généralement répandue, extrêmement serrées pour le fabricant, le moindre erreur au moment de l'approvisionnement en pommes (dont le rendement en jus et en alcool est de plus très variable) se traduit par une perte au moment de l'écoulement des stocks de cidre.

Pour donner un nouveau respect du centime, le laisse calculer ce que représente une perte de 10 centimes par litre de cidre sur cinquante mille hectolitres. Ni plus ni moins qu'un demi-million. On ne badine pas avec les hectolitres.

Ajoutons que les intermédiaires jouent leur rôle dans la mauvaise qualité du cidre offert au public. Même en négligeant ceux qui coupent, mouillent et tripotent, il faut reconnaître que les intermédiaires respectables commettent au moins deux grosses fautes : la première d'acheter systématiquement au plus bas pris sans s'inquiéter de la qualité, la deuxième de ne pas savoir assurer une bonne conservation de leurs stocks.

Comment s'étonner que la consommation du cidre soit en régression ? Parmi nos populations rurales, on continue, certes, à en boire beaucoup, mais plus par économie que par goût. Pendant la guerre, le cidre aurait pu, dans la consommation des grandes villes, se tailler, en raison de l'absence de vin et de bière, un place dont il aurait été difficile, par la suite, de le déloger complètement. Or, on n'a offert aux consommateurs que d'horribles mixtures qui les ont dégoûtés de tout ce qui porte le nom de cidre.

Si rien ne change dans l'industrie et surtout dans le commerce du cidre, la désaffection dont il souffre ira s'accroissant encore. Bien sûr, des habitudes centenaires, ne s'effacent pas, surtout chez nous, du jour au lendemain, et les Bretons continueront à boire du cidre pendant des années. Mais le cidre sera devenu une fantaisie très secondaire, qu'éliminera la première vague d'assaut d'un coca-cola vitaminé quelconque. Venu ces jours heureux, nous chanterons les vers de Prosper Proux en buvant des verres de limonade entièrement synthétique !

Il serait sans doute possible de remettre le cidre sur une meilleure voie. Sans vouloir le comparer au vin qui est d'une autre classe, le cidre est une boisson saine, naturelle, hygiénique, ne chargeant pas en alcool et désaltérante. Beaucoup de Bretons, conviendront que le cidre, lorsqu'il est bon, l'emporte sur la bière, les jus de fruits, sodas et limonades.

Il faudrait que fabriqué dans les meilleures conditions et à un degré alcoolique plus élevé que les petits cidres à 3 degrés, il arrive, doux ou sec au choix, sans altération aucune, et à un prix modeste, sur la table du consommateur. On ne pourrait mieux s'inspirer, que de l'industrie et du commerce de la bière. L'exploitation en Bretagne du cidre, dans les mêmes conditions méticuleuses et savantes que la bière, rendrait rapidement les brasseries jaloux et inquiets de son succès.

Y. LE GUERN.

L'agriculture devant son avenir

DES COMICES AGRICOLES AUX "FERMES-PILOTE"

Dans le cadre d'une étude générale de l'agriculture bretonne, nous avons souligné, au cours des articles précédents, la place considérable que devrait prendre l'élevage des bovins et particulièrement celui des vaches laitières en Bretagne. Nous avons également indiqué la nécessité où se trouvent les cultivateurs bretons d'améliorer leur cheptel, s'ils désirent obtenir une place honorable sur le marché national et international.

Pays humide et tempéré, la Bretagne a une vocation naturelle pour l'élevage des vaches à lait et à beurre. C'est donc ces races qu'elle doit avant tout développer. Mieux encore, elle possède des races autochtones admirablement adaptées à cette vocation, si elles étaient convenablement sélectionnées : les races « Pie noire », « Froment » et, à la rigueur, « l'Armoricaine ».

Malheureusement, nos cultivateurs sont loin d'avoir tous compris leur intérêt réel ; mal conseillés, d'une part, par les marchands de bestiaux ; victimes, d'autre part, du préjugé suivant lequel une vache est d'autant plus belle et meilleure que son format est plus important. Au lieu de porter leurs efforts sur la sélection de leur propre cheptel, ils en sont encore à rechercher des croisements avec des races étrangères à leur pays et principalement, hélas ! avec la Normande, inadaptable en Bretagne et véhicule principal de la tuberculose.

Que ne suivions-nous l'exemple des éleveurs de Jersey ! La vache de leur île, cousine germaine de la bretonne est la laitière la plus répandue dans le monde ; c'est celle qui fait l'objet des transactions les plus nombreuses, et qui atteint les plus hauts prix.

Le problème essentiel est donc d'amener les cultivateurs à reconnaître que leur véritable intérêt réside dans la sélection de leur bétail et à leur inculquer la méthode à suivre pour y parvenir.

Ce sera extrêmement long et difficile, car les masses paysannes sont conservatrices pour ne pas dire routinières, et — en France tout au moins —

très peu instruites de la technique moderne de leur métier. Depuis qu'il a été coupé des racines de sa vieille culture, faite de la connaissance de l'écriture sainte et de traditions anciennes, le paysan breton a perdu tout sens artistique. Il suffit de parcourir la campagne et de voir les bâtiments qu'on construit depuis trente ans et les meubles qui les ornent pour s'en apercevoir.

Or, pour être un bon éleveur, il est nécessaire — quelque paradoxal que cela puisse paraître — de posséder un certain sens esthétique. Car, à la qualité d'un animal correspond toujours une certaine beauté, un certain équilibre qu'on ne peut pas percevoir sans un embryon de culture.

L'étude de ces problèmes pourrait nous entraîner bien loin de notre sujet. S'il fallait conclure qu'il est nécessaire, pour améliorer l'élevage d'une région, de reprendre l'éducation de tout un peuple, il y aurait de quoi décourager les meilleurs. Mais nous trouvons, dans un passé encore peu éloigné, des exemples d'améliorations agricoles obtenues seulement par le dévouement et l'obstination de quelques animateurs. C'est grâce au génie agricole de Jules Rieffel, par exemple, et de ses disciples de l'école de Grandjean que l'agriculture bretonne se transforma complètement au milieu du XIX^e siècle. Ce Lorrain, Breton d'adoption, est trop oublié aujourd'hui ; c'est cependant à lui, et à l'Association Bretonne qu'il contribua à fonder, qu'on doit la prospérité actuelle de l'agriculture bretonne.

L'Association Bretonne fut la grande animatrice des Comices Agricoles qui contribuèrent très largement, en leur temps, d'une part à créer une utile émulation entre les cultivateurs ; d'autre part à montrer aux participants les modèles à obtenir. Malheureusement ces réunions ont dégénéré depuis leur création. J'ai assisté à de nombreux comices et j'ai entendu les doléances des exposants ; toutes donnaient le même son de cloche : « on prime le propriétaire et non pas l'animal ». Même si l'on

tient compte de l'amertume excusable de l'exposant non prisé, il faut reconnaître qu'il y a beaucoup de vérité dans ces plaintes. La politique s'est introduite dans le Comice Agricole comme ailleurs et le facteur personnel et électoral joue un rôle certain dans l'attribution des prix.

Pour y remédier, il faudrait que les juges soient absolument indépendants, qu'ils soient étrangers au pays, si possible au département et que les sujets soient présentés sous un numéro, non plus par leur propriétaire, mais par des préposés spéciaux qui ignoreront l'identité des propriétaires. De cette façon, toute chance de favoritisme serait écartée et les cultivateurs ne pourraient plus se plaindre qu'on les a mal classés, parce que « mal vus » du maire, du vétérinaire ou de tout autre personnage influent du cru.

J'ai tatement entendu les mêmes doléances dans les concours de chevaux organisés par l'armée ou le service des Haras dont l'impartialité est reconnue de tous.

Pour que les concours et comices soient vraiment profitables, il serait nécessaire que les juges, au lieu de juger uniquement sur le modèle de l'animal et son apparence, tiennent compte de ses aptitudes que seul le contrôle laitier peut déterminer avec précision. Il faudrait aussi, dans un but éducatif, que les jurys expliquent sommairement mais clairement les motifs qui ont guidé leur choix de sujets primés.

Il serait nécessaire également qu'une publicité beaucoup plus large fut faite autour des Concours et Comices, tant dans le but de créer une saine émulation entre les éleveurs que dans celui de les éduquer, ceux-ci étant très mal renseignés, en général, sur les ressources du pays en bêtes de qualité.

J'ai maintes fois rencontré des éleveurs étrangers à la Bretagne, principalement dans le Sud-Ouest et en Sologne, qui auraient voulu essayer nos « pie noire ». Devant l'impossibilité de trouver rapidement des sujets de qualité éprouvée, ils avaient dû y renoncer. Les foires, en effet, servent surtout à vendre les vaches de rebut dont les cultivateurs veulent se débarrasser. Quant aux marchands, ils ont trop tendance à adopter les pratiques qui ont rendu célèbres les maquisons.

Même réorganisés sur un plan pratique, les Concours et Comices ne sont qu'un à-côté des méthodes qu'il y a lieu de mettre en œuvre pour éduquer les éleveurs. C'est tout le problème de l'enseignement agricole scolaire et post-scolaire qui est à reprendre par la base. Nous l'étudierons dans un prochain article, ainsi que les possibilités de la presse agricole.

Avant de quitter provisoirement cette question

de l'élevage, nous voudrions attirer l'attention sur une lacune de l'organisation agricole actuelle qui est urgente de combler.

Alors que dans tous les autres domaines, la recherche scientifique est à l'honneur, dans l'agriculture en France elle est pratiquement inexistante. Loin de moi la pensée de méconnaître les travaux des maîtres-vétérinaires d'Alfort et d'ailleurs, dont certains font autorité ; mais les organisations de recherches sont beaucoup trop concentrées et pas assez pratiques. Il n'existe pratiquement aucune « ferme-pilote » en Bretagne, pas un Institut de sélection adapté aux conditions très particulières de l'habitat breton ; et ceci, aussi bien au point de vue élevage qu'au point de vue botanique.

Pendant la guerre, l'administration obligeant les cultivateurs à produire des oléagineux, je m'étais adressé à la Direction des Services Agricoles de mon département pour obtenir des conseils. Je reçus une série de prospectus en faveur de la culture de l'œillette donnant des détails très circonstanciés sur le mode de culture, de récolte, les rendements de cet oléagineux. Je décidai d'y consacrer vingt ares ; après avoir suivi à la lettre les recommandations qui m'étaient données, j'ai récolté 8 kgs de graines.

Les Services Agricoles avaient oublié que si l'œillette réussit dans les terres riches et profondes de Normandie ou du Nord, elle ne convient absolument pas aux terres légères et siliceuses de Bretagne !

Les services officiels ne sont d'ailleurs pas mieux placés si vous les interrogez sur les variétés de blé à semer en Bretagne. Car il n'existe pas de stations de recherches sélectionnant les variétés adaptées à nos terres. Ceci explique nos faibles rendements.

Il est regrettable que les grandes organisations agricoles bretonnes, dont certaines disposent de moyens matériels et moraux puissants, ne consacrent pas une partie de leurs réserves à la création de stations de recherches et de fermes-pilote. Je sais que ce n'est pas en principe leur rôle et que ces branches d'activité sont du ressort des services officiels. Mais elles rendraient à leurs adhérents de plus grands services, qu'en étendant indéfiniment leurs réseaux commerciaux, bien montés d'ailleurs, mais qui risquent de devenir un jour extrêmement vulnérables.

Il faudrait en Bretagne, pour initier par l'exemple nos cultivateurs aux méthodes modernes, au moins une ferme-pilote par canton et une station de sélection et de recherches pour l'élevage par région agricole. Les frais de ces établissements seraient rapidement amortis grâce à l'accroissement de rendement qui en résulterait. A. LEGALL.

Problèmes scientifiques

La Bretagne et l'anthropologie

Peu de sciences ont autant souffert de la guerre que l'anthropologie : non pas que les laboratoires ou les bibliothèques qui traitent de cette spécialité aient été plus sévèrement endommagés que d'autres. Mais la politique, qui pourrait tout à eu par malheur des contacts avec elle. Aussi plutôt que de risquer d'aboutir à des conclusions qui ne cadreraient pas avec les données officielles du moment, les anthropologues préfèrent-ils s'abstenir. Déjà, lors de la guerre de 1914-1918, Clemenceau avait interdit la poursuite d'une campagne de mensuration qui aurait pu dit-il, nuire au dogme de l'unité ethnique des Français.

Il résulte de tous ces préjugés que peu d'études ont fait aussi peu de progrès depuis cinquante ans ; pour trouver un peu d'objectivité il faut, par dessus Pittard ou Montaudon, remonter aux auteurs du siècle dernier, à Broca, Deniker, Hervé, Ripley.

Ces anthropologues, malheureusement, manquaient de données suffisamment nombreuses pour leur permettre des travaux de synthèse concluants. Les quelques centaines de mensurations prises sur de jeunes recrues — élément principal des statistiques sur lesquelles ils travaillaient — ne sont pas suffisantes pour déterminer les caractères généraux d'une race. Depuis cette époque, l'analyse du sang est venue apporter un élément nouveau pour ces études ; mais ici aussi les données ne sont pas assez nombreuses.

La Bretagne offre un champ particulièrement intéressant à étudier. Elle a été moins touchée que d'autres régions d'Europe par les invasions ; ou, plus exactement, les invasions qui ont modifié sa population n'ont pas revêtu le caractère de lente infiltration qu'on remarque depuis quelques siècles en Europe mais celui d'un transfert de population. Tel fut le cas de l'immigration des Bretons de Grande-Bretagne, envahissant pacifiquement l'Armorique sans qu'il y ait eu, à notre connaissance

tout au moins, de réaction des autochtones. Car il existait encore au moment de l'invasion bretonne des autochtones, même s'ils étaient peu nombreux.

La population bretonne actuelle a donc une double origine, autochtones d'un côté, immigrés de Grande-Bretagne d'autre part. Ceci explique la coexistence en Bretagne de types extrêmement différents et nul n'a été sans remarquer l'opposition entre par exemple une Bigouden de Pont-l'Abbe longiligne malgré sa taille moyenne, et une fermière bréviligne d'Ille-et-Vilaine.

Indépendamment de ces types nettement différenciés qui semblent coexister depuis des siècles, il y a dans chaque paroisse rurale des types extrêmement divers dont l'étude permettrait peut-être d'éclaircir d'un jour nouveau la question du peuplement, non seulement de l'Armorique mais aussi de l'Europe entière.

Il serait à souhaiter que nos compatriotes, médecins, notaires, instituteurs, en contact avec la population, s'intéressent à ces études anthropologiques. Beaucoup ont déjà fait des observations du plus haut intérêt, mais bien peu ont publié des mémoires sur ce sujet pourtant passionnant. Souhaitons que cette lacune soit un jour comblée.

LOUIS ORVEN.

Avez-vous
renouvelé
votre abonnement ?

La Faculté de Médecine de Bretagne

La question de la Faculté de Médecine de Bretagne se retrouve périodiquement à l'ordre du jour depuis plus de cinquante ans. Il semble cependant qu'elle n'ait jamais été posée avec autant de netteté qu'elle l'est maintenant. Serions-nous enfin à la veille d'une décision et quelle sera cette décision ? C'est ce qui passionne aujourd'hui non seulement le corps médical, les étudiants, les futurs étudiants et leurs familles, mais les deux municipalités de Rennes et de Nantes qui briguent, l'une contre l'autre, l'honneur et les avantages d'abriter chez elles la nouvelle Faculté.

Peut-être n'est-il pas inutile, pour éclairer le problème, de rappeler d'abord quelques faits historiques.

On oublie généralement, en effet, qu'une Faculté de Médecine a déjà fonctionné à Nantes jusqu'à la Révolution, dans le cadre de cette Université de Nantes fondée en 1460 par le Duc de Bretagne François II. Avant cette date, rappelle M. Durtelle de Saint-Sauveur dans son « Histoire de Bretagne » (1), « les jeunes Bretons désireux de poursuivre leurs études à une Université se voyaient dans la nécessité de s'expatrier. Au cours de leurs années d'études à Paris, Orléans ou Angers, ils subissaient plus ou moins l'influence française. Les uns restaient définitivement en France, dans l'espoir d'y trouver un destin plus brillant que celui qui les attendait dans le duché. Parmi ceux qui rentraient en Bretagne, beaucoup y revenaient moins Bretons qu'ils n'étaient au départ. Il y avait là un danger contre lequel il importait de réagir, en créant dans le duché une Université. Jean V en avait déjà eu la pensée... Désormais, il n'y aurait plus nécessité pour les Bretons de sortir du duché pour parfaire leurs études... »

(1) « Histoire de Bretagne », par E. Durtelle de Saint-Sauveur, tome I, page 373.

L'Université de Nantes, création ducal, comprenait une Faculté des Arts, une Faculté de Droit civil et de Droit canon, une Faculté de Théologie et une Faculté de Médecine. C'est au début du XVIII^e siècle seulement que l'Université fut démembrée par le transfert à Rennes, en 1735, des Facultés de Droit. Mais la Faculté de Médecine, comme la Faculté des Arts et la Faculté de Théologie, demeura à Nantes.

Cette Faculté de Médecine connut une existence brillante. Elle fut d'ailleurs illustrée, dans ses dernières années, par un élève célèbre portant l'un des plus grands noms de la médecine moderne. Laënnec, René Laënnec était en effet le neveu du dernier doyen de la Faculté de Médecine de Nantes, un des derniers recteurs de l'Université de Nantes, Guillaume Laënnec. C'est là qu'il vint commencer ses études médicales sous la direction de son oncle et prendre contact dans les hôpitaux de la ville avec l'anatomie et la pratique médicales.

En fait, la Faculté de Médecine fut supprimée en 1793, même si l'enseignement se prolongea en hôpital. Depuis cette date subsista donc, suivant l'expression de M. Abel Durand (1), « cette situation paradoxale que, à l'Ouest d'une ligne joignant Lille à Bordeaux, en passant par Paris, il n'existe aucune Faculté de Médecine, tandis que, à l'Est, on n'en compte pas moins de sept. Dans la partie Ouest, qui représente presque la moitié du territoire, l'enseignement de la médecine n'est donné que par des écoles préparatoires ou de plein exercice dont la plus importante est certainement celle de Nantes. »

De son côté, le Professeur Le Gal La Salle, parlant en qualité de Rennais, vient de déclarer avec autant de netteté : « La Bretagne et l'Ouest, fort éloignés de Paris, sont particulièrement défavorisés... »

(1) « Nantes dans la France de l'Ouest », par Abel Durand, page 192.

Partout ailleurs, sur tout le territoire français, la densité des Facultés de Médecine est de beaucoup supérieure, tandis que, dans tout l'Ouest, il n'y a pas une seule Faculté. »

Mais si les plus hautes personnalités nantaises sont d'accord avec les Rennais pour protester contre l'actuel état de choses, chacune des parties en cause demande la modification de la situation à son profit.

Les titres nantais sont certains. Il ne s'agit pas seulement de titres historiques qui n'auraient finalement qu'une simple valeur sentimentale. On fait valoir des raisons plus solides et plus concrètes.

En premier lieu, les Nantais soulignent l'importance des établissements hospitaliers de Nantes qui réunissent environ quatre mille lits. Cette importance s'explique par la population de Nantes, qui est plus du double de celle de Rennes, et par le mouvement de son port qui fait entrer dans ses services hospitaliers de nombreux malades, atteints souvent d'ailleurs de maladies exotiques. Nantes met également en avant l'état de son organisation sanitaire, de ses services médico-sociaux, de ses services sociaux proprement dits : autant d'éléments qui devraient faire de la grande ville de la Basse-Loire le centre naturel d'une véritable formation médicale, la capitale sanitaire de la région. Enfin les Nantais ajoutent que l'Ecole de Médecine, rétablie près de l'Hôtel-Dieu dès 1808, peut servir aisément de point de départ naturel à l'installation d'une Faculté de Médecine.

Ce n'est finalement que l'un des multiples aspects de la rivalité entre Nantes et Rennes. Les autorités rennaises répliquent, en tout cas, que l'importance des établissements hospitaliers de Nantes ne suffit pas à justifier l'installation de la Faculté de Médecine dans cette ville. « L'enseignement clinique, riposte le Professeur Le Gal La Salle, a dans une Faculté une importance considérable : c'est cette fréquentation de l'hôpital par les étudiants, dès leur première année d'études qui donne à l'enseignement médical français son prestige et son rayonnement. Les hôpitaux du centre hospitalier régional de Rennes, tout en ayant moins de lits, ont cependant une population hospitalière très suffisante pour assurer l'enseignement clinique des étudiants. Par sa situation centrale, Rennes attire vers elle, des départements voisins, tous les malades qui présentent des cas difficiles ou compliqués, tant pour le diagnostic que pour le traitement et qui permettent une instruction clinique très poussée des élèves. »

Si Nantes se prévaut de son Ecole de plein exercice, Rennes argue de son côté que les bâtiments de sa propre Ecole de Médecine, dès que les par-

ties sinistrées auront été reconstruites, seront très suffisantes pour accueillir tous les services d'une Faculté de Médecine. Isolées, ces bâtiments forment un bloc autonome sur un vaste terrain qui permet d'en augmenter l'importance et d'entreprendre toutes sortes d'aménagements jugés utiles.

Mais c'est finalement sur le thème de « Rennes, centre de la Bretagne » que les autorités rennaises préfèrent porter la discussion. Il est exact que la gare de Rennes est une véritable plaque tournante qui dessert toute la région de Nantes, Brest, Saint-Brieuc aussi bien d'ailleurs que de la Manche, la Sarthe, le Maine-et-Loire, la Mayenne, départements qui enverraient des étudiants à Rennes au même titre que les départements bretons. Et le Professeur Le Gal La Salle conclut : « Il y a donc là pour Rennes un avantage indiscutable, les étudiants dans leur grande majorité ayant beaucoup plus de facilités pour se rendre à Rennes qu'à Nantes. »

Nous ne chercherons pas, pour notre part, à éviter de conclure cette polémique de façon précise (1). Le problème n'est soluble que dans le cadre d'une solution générale de la rivalité Nantes-Rennes, c'est-à-dire dans le cadre d'un problème d'organisation régionale qui dépasse d'ailleurs les limites de cet article. On sait que nous sommes partisans de Nantes capitale de Bretagne, tant politiquement qu'économiquement. Nous n'y reviendrons pas, mais nous souhaitons, pour cette raison, que toutes les institutions nouvelles soient de préférence établies dans la ville qui est destinée à servir de centre aux principales activités régionales, parce qu'elle est la plus dynamique et la plus peuplée. La question de l'actuelle disposition des voies ferrées ne saurait suffire à rendre la solution rennaise inévitable. Il faut poser le problème autrement et réclamer la réorganisation du réseau de communication qui empêche trop souvent les relations de Nantes avec la Basse-Bretagne.

Mais l'essentiel n'est finalement pas de savoir si la Faculté de Médecine sera installée à Rennes ou à Nantes. L'essentiel est de savoir si la Bretagne disposera de sa Faculté de Médecine, au lieu de rester tributaire de celle de Paris. Il ne s'agit pas seulement de l'intérêt de nos étudiants et de leurs familles. Il s'agit aussi de l'équipement sanitaire de la Bretagne et du prestige de notre région.

J. MAUGUET.

(1) Il va de soi que la position prise ici n'engage que l'auteur de cet article (N.D.L.R.).

L'actualité celtique

LE CONGRÈS D'HASTINGS ET LA POSITION LIBÉRALE DEVANT L'ÉCOSSE ET LE PAYS DE GALLES • UN « PLÉBISCITE » EN ÉCOSSE • M. DE VALÉRA À BIRMINGHAM • L'IRLANDE ET L'UNION OCCIDENTALE.

DEUX faits caractéristiques ont marqué, pendant le mois écoulé, les progrès de l'idée de « dévolution » (1) tant au Pays de Galles qu'en Écosse.

C'est d'abord l'annonce qu'à son Congrès d'Hastings qui se tiendra le 24 mars prochain, le Parti Libéral examinera, comme première motion annoncée, une demande tendant à l'établissement de Parlements gallois et écossais. La proposition, qui est soutenue par le Comité exécutif, considère que cette mesure générale de « dévolution de l'initiative et de l'autorité » est nécessaire pour assurer la meilleure gestion des ressources naturelles du pays. Bien que ces Parlements nationaux disposeraient de plein pouvoirs en tout ce qui concerne les affaires intérieures, le Pays de Galles et l'Écosse continueraient à envoyer des députés à Westminster. Le pouvoir central se réserverait en effet les « questions de défense, de politique étrangère, de douanes et des autres matières qui concernent l'ensemble de la Grande-Bretagne ».

M. Philip Fothergill, président du congrès, vient de donner l'investiture du comité exécutif libéral à la motion, en ajoutant qu'il était sûr qu'elle passerait, sinon à l'unanimité, du moins à une très grande majorité. « La dévolution pour le Pays de Galles et l'Écosse, a-t-il ajouté, est un article traditionnel du programme libéral. Je pense qu'il est important que cet article soit rappelé au moment où le Pays de Galles et l'Écosse sont blessés par les méthodes grossières des socialistes qui essaient d'apaiser l'opinion galloise en lui offrant un os à ronger ».

En Écosse une expérience intéressante vient d'être déroulée. La « Société du Plébiscite écossais » a organisé, à titre de première expérience, un scrutin à Kiriemuir. Voici les trois questions qui étaient posées et le pourcentage de réponses :

1. — Je suis en faveur d'un Parlement indépendant en Écosse : 539 oui (22,3 %).

2. — Je suis en faveur d'un Parlement écossais

(1) Nous croyons préférable de ne pas essayer de traduire ce mot « dévolution ». Le mot « décentralisation » serait trop faible ; autonomie serait plus juste, mais le terme anglais de notre collaborateur M. Hughes est suffisamment expressif. (Note du traducteur.)

qui s'occupera des affaires purement écossaises, de la même manière que l'Irlande du Nord 1.595 oui (69 %).

3. — Je suis hostile à tout Parlement écossais, quel qu'il soit : 122 oui (5,4 %).

Bulletins nuls : 54 (2,3 %).

M. Peter Thomson, avocat à Edinburgh et secrétaire de la Société du Plébiscite, a déclaré à l'issue du scrutin : « L'importance de ce scrutin nous encourage à persévérer dans notre campagne pour un plébiscite sur la question du Home Rule. Kiriemuir a été choisi par hasard pour ce premier scrutin : le résultat a été éclatant ».

M. Brewster Carnegie, secrétaire local du « Scottish Nationalist Party » a, de son côté, commenté ainsi les résultats : « Le vote prouve que 122 personnes seulement de Kiriemuir sont satisfaites de la forme actuelle de l'administration ! »

Nous avons tenu à vous signaler ces résultats qui ont évidemment passionné l'opinion écossaise.

Continuant les voyages qu'il a entrepris depuis un an, M. de Valéra, ancien Premier Ministre de l'Éire, a été reçu les jours derniers par le Rotary-Club de Birmingham. Il a exprimé son vœu de voir se terminer les discordes qui ont, dans le passé, séparé l'Irlande de l'Angleterre. Mais il a rappelé qu'il y fallait une condition : la réalisation de l'unité de l'Irlande.

Questionné sur l'attitude de l'Irlande à l'égard de l'Union occidentale, M. de Valéra répondit à son auditoire anglais : « Les Irlandais sourient quand ils vous entendent parler des États d'Europe. Nous sommes aussi désireux que quiconque d'essayer de maintenir la paix dans le monde. Mais les Irlandais disent aux Anglais : Faites d'abord l'union chez vous... »

Comme on lui demandait enfin quelle serait l'attitude de l'Irlande devant le problème de l'Union occidentale si la « partition » était supprimée, M. de Valéra répondit : « Nous voudrions certes y participer, quand nous aurons obtenu nous-mêmes notre propre liberté. »

Le problème de l'Irlande reste toujours posé...
J. W. HUGHES

Lettre de Galles

QUESTIONS DE PÉDAGOGIE GALLOISE

Sous le titre d'« Education in Rural Wales », la section galloise du Ministère de l'Éducation vient de publier une nouvelle brochure qui est recommandée un usage plus étendu du gallois comme véhicule d'instruction.

« Le langage d'une communauté quelle qu'elle soit », y est-il dit « est une partie intégrante de sa vie et aucune école ne peut prétendre éduquer des enfants de la campagne sans donner toute sa place à la langue maternelle... »

« Il est absolument injustifiable d'enseigner l'histoire et la géographie galloises en anglais à des enfants dont la langue est le gallois, ou de donner l'instruction religieuse en anglais à des enfants qui fréquentent habituellement des édifices du culte gallois et des Écoles du Dimanche galloises. »

« Le langage de l'école doit être celui du foyer et de la vie sociale et religieuse des élèves, et c'est ce langage qui doit être utilisé à l'occasion de toutes les manifestations publiques importantes. »

Cependant les résultats pratiques obtenus jusqu'ici sont loin d'être absolument encourageants. « Beaucoup d'enfants de la campagne quittent aujourd'hui l'école » continue la brochure du ministère, « sans avoir acquis le goût de la lecture et cet état de choses est la preuve navrante qu'il est urgent d'adopter de meilleures méthodes d'enseignement. »

Hommage est rendu à l'excellent travail accompli par certaines petites écoles rurales, mais la plupart des écoles secondaires ont fait fausse route en prenant pour exemple les vieilles « grammar schools » et en donnant aux élèves une instruction trop livresque qui n'a fait que les rendre incapables d'accomplir des métiers ruraux. « Étant donné que les trois-quarts du Pays de Galles sont encore en majorité ruraux, des programmes adaptés pour les enfants de ces régions doivent être conçus sans retard. »

Ces vues de la section galloise du Ministère de l'Éducation ont soulevé les protestations d'un certain nombre d'éducateurs qui les ont curieusement qualifiées de « réactionnaires » et les estiment

infectées de « nationalisme gallois ». « La vérité est », écrit M. W. G. Cove, député socialiste d'Aberravon, dans le journal pédagogique dont il est directeur « que les élèves aussi bien que les parents se préoccupent de leurs situations. Ils choisissent les sujets d'étude qui leur permettront de gagner leur vie. La section galloise du Ministère de l'Éducation peut déplorer à loisir le délaissement de la langue galloise, mais les parents gallois pensent avant tout aux chances futures de leurs enfants sur le marché du travail. »

Cet article de M. Cove met en lumière la principale objection, formulée en tacite, contre l'enseignement généralisé du gallois : « le gallois ne mène à rien ». Contre elle des mesures pédagogiques seront insuffisantes, pensons-nous, et ne parviendront pas à enrayer le déclin de la langue galloise. Pour détruire cette objection il faudrait d'abord restaurer pleinement chez le peuple gallois le sentiment de sa dignité et de la valeur personnelle et humaine de sa culture, et ensuite faire du gallois la langue officielle de l'administration, des tribunaux et des organismes gouvernementaux. Mais trop de « socialistes », en Galles comme ailleurs, sont trop profondément imbus des préjugés impérialistes des classes dirigeantes pour même se rendre compte de l'affront qu'ils infligent au peuple dont ils sont issus en insultant la dignité de sa culture. Ils s'effraient du « nationalisme gallois » mais ne parlent jamais du « nationalisme anglais », alors que ce dernier est dédié par l'impérialisme, tandis que les patriotes gallois ne font que réclamer pour leur peuple ce qui lui est dû. Les véritables « réactionnaires » sont en réalité du côté de M. Cove et ses amis, car les principes formulés par le Ministère de l'Éducation sont déjà depuis longtemps mis en pratique par les pays tels que la Suisse et l'U.R.S.S. ou des peuples qui, au début du siècle, ne possédaient même pas d'alphabet, sont aujourd'hui instruits dans leurs propres langues.

Il n'est d'ailleurs évidemment pas question d'éliminer l'étude de l'anglais des programmes d'enseignement, et c'est un fait d'expérience que les

galloisants parlent et écrivent en général un anglais plus correct que beaucoup d'Anglais eux-mêmes qui utilisent dans la vie courante un anglais dialectal ou patoisant. Même aujourd'hui, où le gallois n'a pas la place qui lui revient de droit, il ne faut pas exagérer la valeur de ce slogan « le gallois ne mène à rien ». Combien de fois n'avons-nous pas surpris l'étonnement ravi d'étudiants à des cours de littérature galloise extra-muros organisés par l'Université, en apprenant que leur langue était plus vieille et avait autant de titres de noblesse que la langue anglaise. Pour ceux-là au moins l'étude du gallois mène à la découverte de leur patrimoine spirituel et à un précieux enrichissement de leur vie et de leur personnalité.

D'ailleurs il y a une expérience en cours dont les résultats démontrent déjà de façon concluante — si il était besoin de le faire, — que l'instruction en gallois, loin d'être un handicap, ouvre l'esprit des enfants et éveille leur désir d'apprendre sans nuire en aucune façon, bien au contraire, à l'étude de l'anglais. Cette expérience est en cours depuis plusieurs années à Lluet, près d'Aberystwyth. Fondée en septembre 1939 avec sept enfants, l'école compte aujourd'hui une centaine d'élèves. Sous la direction de Miss Norah Isaacs, dont tout le monde s'accorde pour louer le génie pédagogique, Lluet sert de modèle aux écoles galloises qui se fondent actuellement dans tout le pays.

Les inspecteurs du Ministère de l'Éducation qui l'ont visitée viennent de déposer leur rapport, qui

lui est extrêmement favorable, et Lluet a été reconnu par le Ministère et mis sur la liste des écoles « efficaces ». Voici les conclusions du rapport des inspecteurs :

« En résumé l'école reflète heureusement l'idéal visé par ses fondateurs. Cet idéal est la croyance en la valeur d'une éducation basée sur la vie galloise et la langue galloise, comme le meilleur moyen de favoriser l'épanouissement des enfants gallois.

« Avec cet idéal en vue, les professeurs aident les enfants à vivre une vie galloise joyeuse au moyen d'activités vivantes et variées, avec quantité d'exercices pour l'imagination et le travail créatif dans le langage, le mouvement et l'art.

« Le développement des enfants est notable, leur désir d'apprendre est éveillé ; leurs appétits sont aiguisés et satisfaits et leurs mémoires remplies des trésors du folklore, des poésies, chansons et légendes galloises.

« L'atmosphère de l'école est celle d'une communauté galloise vivante, libre, joyeuse et active ; apprenant à s'enrichir des produits de son sol natal, et plus tard élargissant le champ de ses études pour acquérir une connaissance de la langue, de la littérature, de l'histoire anglaises, et certaines notions sur le genre de vie des autres peuples. »

« Yr Ysgol Gymraeg » est ainsi la meilleure réponse qui puisse être faite aux détracteurs de l'enseignement gallois, dont les partisans, il faut le répéter, gagnent tous les jours du terrain.

A. D. W.

Eire "L'Irlande fera son unité"

déclare à Paris M. Mac Bride

Belfast pour obliger tout l'hinterland à rester britannique.

M. Sean Mac Bride souligna ensuite l'unanimité des Irlandais devant le problème de la « partition ».

« Dans ce domaine, dit-il, tous les habitants de l'Eire sont d'accord. Il faut que l'Irlande du Nord soit définitivement rattachée au reste de l'île. Et les artifices électoraux des Britanniques n'empêcheront pas qu'elle le devienne un jour. »

Confirmant les déclarations faites de son côté, par M. de Valera, M. Sean Mac Bride dit avec énergie que l'adhésion de l'Irlande au Pacte Atlantique ne saurait intervenir tant que la question des six comtés du Nord n'aura pas été résolue.

« N'est-ce pas dans cette Irlande du Nord, termine le ministre, que réside le cardinal de l'île. N'est-ce pas dans cette Irlande du Nord qu'est enseveli le corps de Saint-Patrick ?... »

Le 15 février, M. Sean Mac Bride, Ministre des Affaires Étrangères d'Irlande, chef de la délégation irlandaise à la Conférence de Paris, de l'Organisation économique européenne (O.E.C.E.) a réuni les représentants de la presse française à l'hôtel de la Légation d'Irlande, rue Paul-Valéry.

Dans un français impeccable, le jeune ministre de l'Eire, après avoir donné le point de vue de son pays sur les problèmes de l'organisation européenne, aborda la question de l'Ulster et des relations anglo-irlandaises.

Il dénonça les dernières opérations électorales en Ulster « truquées grâce à un découpage arbitraire des circonscriptions, à un registre électoral suranné et à une intimidation pratiquée à grande échelle ».

Prenant un exemple, il montra que la ville de Belfast, à elle seule, compte plus de la moitié des habitants de l'Ulster. Il suffit donc des votes de

La langue bretonne et l'opinion celtique

Au moment de mettre sous presse, nous recevons, avec prière d'insérer, la déclaration suivante de l'association celtique « Friends of Breton culture » (les Amis de la culture bretonne) dont le siège est à l'Université de Cork (Irlande).

Cette déclaration fait suite à la pétition adressée il y a quatre mois par cet organisme à M. Henri Queuille, pétition à laquelle nous faisons allusion dans l'édition du présent numéro.

Il est regrettable que la situation faite à la langue bretonne puisse provoquer de telles déclarations qui ne sont certes pas favorables à la cause française à l'étranger. Mais qu'attend notre gouvernement pour résoudre, une fois pour toutes, cet inconcevable problème ?

La langue de la Bretagne peut être considérée comme la plus largement parlée de toutes les langues celtiques. Sa mort serait une perte tragique pour la civilisation et pour la culture. Pourtant, elle est menacée d'extinction par la politique appliquée systématiquement et en tous domaines par l'administration française, notamment dans le domaine vital du Ministère de l'Éducation Nationale, en dépit des appels répétés faits par les Bretons. Nous pouvons relever non moins de treize appels de ce genre, émanant de divers corps constitués, dans les quatre dernières années.

Au mois d'août dernier, les « Amis de la Culture bretonne » ont envoyé directement à la Présidence du Gouvernement français, avec les noms de plus de trois mille signataires des pays celtiques de Grande-Bretagne et d'Irlande, une pétition demandant énergiquement l'enseignement de la langue et de l'histoire de Bretagne qui sont complètement exclues de toutes les écoles d'État de ce pays. Une lettre accompagnait cette pétition pour appuyer, lettre signée par les membres du Comité Provisoire dont les noms suivent.

Aucune réponse n'est parvenue du gouvernement français. En décembre dernier une demande de réponse rapide fut expédiée. De nouveau, aucune réponse.

Pendant ce temps la situation en Bretagne est toujours aussi mauvaise. C'est tout simplement une barbarie que des enfants soient privés de la langue de leurs parents et de l'histoire et des traditions

de leur pays. Une vieille communauté chrétienne du monde occidental est actuellement traitée d'une manière qui serait inadmissible à l'égard d'une peuplade d'Afrique.

Le manque de courtoisie du gouvernement français à l'égard de notre pétition et son attachement persévérant à une politique de proscription de la langue bretonne ne peuvent signifier, en mettant au mieux, qu'une chose : ce gouvernement est indifférent à la destruction de la culture bretonne. Les gens qui, en tous pays, donnent une valeur aux choses de l'esprit, seront choqués de voir, à notre époque, les droits humains élémentaires d'une communauté sans défense traités avec mépris par le puissant État français qui se fait gloire de son amour pour la culture et la civilisation et qui se proclame lui-même le champion de la liberté et des droits démocratiques.

La culture est indivisible. Si la culture bretonne était perdue, nous serions tous plus pauvres. C'est pourquoi nous pensons que tous les gens soucieux de justice élèveront la voix avec nous pour protester et pour dénoncer la triste situation dans ce coin de l'Europe occidentale qu'est la Bretagne.

Signé :

Son Exc. le Très Rév. Dr. Mihangel McGrath, Archevêque catholique de Cardiff (Galles).

J. Gwyn Griffiths, Professeur à l'Université de Swansea (Pays de Galles).

W. Ambrose Bebb, Professeur à l'Université de Bangor (Pays de Galles).

James McSparran, Membre du Parlement (Irlande).

Dan Bréan, Député (Irlande).

O. Mac Uilis, Secrétaire Général du Congrès Celtique International (Irlande).

Miss Mary P. Ramsay, Docteur de l'Université de Paris, Officier de l'Instruction Publique, Edinburgh (Ecosse).

Rev. T. E. Murchison, Directeur de « An Gaidheal », Glasgow (Ecosse).

J. H. Miller, Membre du Conseil de « An Comunn Gaidhealach » et du Comité « Dunedin Society », Professeur d'Études Celtiques, Glasgow.

R. Morton-Nance, Écrivain, Grand Barde de Cornouailles, St-Ives (Cornouailles).

Cornac O. Cuihennain, Professeur à l'Université de Cork (Irlande), Secrétaire du Comité.

L'actualité internationale

LE CANON SE TAIT • LES DEUX ASPECTS DE LA PAIX • DES PAROLES AUX ACTES.

AINSI que nous le disions en octobre, il suffit que les deux Grands ne soient pas en cause, pour que les antagonismes, les plus héréditaires même, trouvent un certain d'entente.

Depuis le début de l'année, le cessez-le-feu est observé au Cachemire où Hindous et Musulmans ont admis qu'un plébiscite, contrôlé par l'O.N.U., déciderait du sort de cette région. A Rhodes, par ailleurs, Israéliens et Égyptiens se sont réunis pour la première fois autour d'un tapis vert ; et l'on parle d'une conférence générale entre le gouvernement de Tel-Aviv, maintenant reconnu par la plupart des États et appuyé par un Parlement élu, et les puissances arabes.

Il est vrai aussi que la paix semble proche en Chine, mais une paix imposée et non négociée, une paix, selon une affreuse expression, « sans conditions ». La victoire totale de Mao-Tsé-Toung modifie sensiblement l'équilibre des forces ; au Conseil de Sécurité, par exemple, la Chine communiste pourra occuper le siège permanent du cinquième Grand, jusque-là tenu par le gouvernement de Tchang-Kai-Chek.

En tout cas, l'indépendance nationale ne suffit plus à assurer l'ordre intérieur ; et le pandit Nehru, déclarant à l'inauguration de la Conférence asiatique sur l'Indonésie, qu'« aussi longtemps que le colonialisme existera en Asie, les sources de conflit existeront aussi », n'a exprimé qu'une face du problème de la Paix.

L'autre s'applique à la plupart des États du monde ; c'est la grande loi du XX^e siècle : l'émancipation sociale. Elle explique aujourd'hui la poussée communiste aux élections japonaises, la rébellion sans cesse renaissante en Birmanie... Elle justifie partiellement l'argumentation des Soviétiques qui soulignent l'agence Tass dans une phrase louée à la fois de menaces et de vérité : « Ce n'est pas pas hasardeux que le pacte de Bruxelles est une alliance de puissances coloniales... »

Et, à l'adresse de la politique pratiquée par les Hollandais en Indonésie et dont on paraît vouloir s'inspirer chez nous, Walter Lippman écrivait patiemment dès le 11 janvier dans le « New-York Herald » :

« Si par exemple nous essayons de soutenir des gouvernements fantoches contre la marée du na-

« tionalisme et de la révolution sociale, nous échouons presque certainement et perdons toute influence que nous pourrions avoir... »

« Nos amis d'Europe... devraient s'efforcer de comprendre quel désastre ce serait pour eux et pour la cause de la civilisation occidentale, si l'on pouvait dire un jour que l'Union occidentale pour la défense de la liberté en Europe était en Asie un Syndicat pour la protection d'empires décadents. »

L'Europe, c'est un fait, prend forme ; mais de quelle façon ! Le 25 janvier, Moscou annonçait la création, en accord avec la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie d'un « Conseil d'assistance économique mutuelle » ; et il s'agit là non pas de constituer une économie fermée à l'intérieur du bloc ; mais de contrôler les accords économiques et financiers que, par la force des choses, les satellites sont amenés, l'un après l'autre, à conclure avec l'Ouest.

Quatre jours plus tard, le 29, les « Cinq » décidaient à Londres la formation d'un « Conseil consultatif de l'Europe » et on a retenu pour siège de ce nouvel organisme Strasbourg. Le choix de cette ville-frontière ne peut manquer de convenir à ceux dont les rapports franco-allemands constituent le souci ou l'espoir. Par ailleurs, ce conseil de « gouvernements », est ouvert à tous les autres États d'Europe... et peut-être en sortira-t-il cette troisième force internationale tant souhaitée.

Mais l'issue de la conférence nordique donne des doutes sur cette perspective, ou plus exactement en a posé les données : les Norvégiens et Danois étant favorables à une alliance avec les puissances du pacte Atlantique, donc avec les États-Unis, les Suédois s'en tenant à une stricte neutralité de l'Europe.

Comme, coiffant le tout, l'U.R.S.S. joue tout à la fois de la menace et de la conciliation : d'une part une violente campagne contre les décisions de Londres s'accompagnant d'une pression diplomatique sur le cabinet d'Oslo, de l'autre des déclarations pacifiques du maréchal Staline... auxquelles la conférence pour le traité d'État avec l'Autriche, ouverte le 9 février, pourra donner un sens concret.

Yves BRIAND.

La Suisse démocratie-témoin

L'ouvrage de M. André Siegfried (1) est certainement l'ouvrage le plus clair et le plus intelligent qu'il m'ait été donné jusqu'à présent de lire au sujet des institutions helvétiques, incarnation-type des principes fédéralistes.

Nous avons de ces institutions une idée généralement faussée parce que schématique. Nous ne voyons en Suisse que des cantons autonomes unis dans une confédération ; mais la diversité, l'extrême complexité de la société suisse nous échappent.

D'abord ce n'est pas le canton qui en est l'unité constitutive, mais la commune autonome, repart des libertés helvétiques, centre de résistance contre toute tendance étatique. La commune est la source même de la citoyenneté. On est Suisse parce qu'on est « bourgeois » de Vevey, de Fribourg ou de Zurich, c'est-à-dire originaire de telle ou telle cité. L'étendue des pouvoirs communaux a de quoi stupéfier un citoyen français.

Le canton est ainsi une fédération de communes et les institutions fédérales émanent de ces cellules primaires ; l'autorité est ici ascendante, l'essentiel du pouvoir reste donc à hauteur d'homme. « La Confédération administre, les communes et les cantons gouvernent » a dit Gonzague de Reynold. Il s'ensuit que les institutions sont diverses de commune à commune et de canton à canton.

La Suisse, ainsi diversifiée, l'est encore par les différences de races, de cultures, de langues, de religions, par l'opposition entre le plateau et les vallées. Loin de vouloir unifier, on a la volonté d'entretenir ces différences. Par exemple, alors que le romanche n'est parlé que par une infime minorité, qu'il est d'ailleurs en régression, il a récemment été reconnu comme langue officielle. La Suisse cultive sa diversité car elle y voit la condition de l'équilibre, partant de l'existence même de la Suisse. Sans le Tessin, sans les Grisons, le dualisme alémanique-romand ne serait-il pas dangereux ?

Il faut noter encore que les structures politiques ne se confondent pas avec les régions linguistiques et religieuses. Dans un même canton vivent des protestants et des catholiques, des hommes de langue allemande ou française, sans qu'il en résulte de conflit. Les Suisses sont profondément attachés à leurs institutions, synonymes de liberté et de tolérance. Cet attachement aux institutions, cette fierté explique que les Romands par exemple ne sentent

(1) « La Suisse démocratie-témoin », par André Siegfried - Éditions « La Colonne Vendôme ».

aucun besoin d'être Français alors même qu'ils sont fortement attachés à notre culture, et en ressentent un sentiment de supériorité sur leurs voisins. En Suisse il n'y a pas de « minorités », et il ne peut pas y en avoir.

La confédération bénéficie d'une prospérité surprenante. Elle la doit d'abord à une paix prolongée, conséquence d'une neutralité imposée par les structures ; une guerre avec un voisin quelconque aurait dissocié la confédération. Mais la plus grande richesse de la Suisse, c'est d'être un réservoir d'hommes. Les libertés communales et cantonales impliquent que chaque cellule soit capable de s'administrer et comme chaque citoyen est associé à la gestion, le fédéralisme impose à la Suisse un puissant effort culturel. Les écoles bénéficient d'une juste renommée, par exemple l'Institut polytechnique de Zurich, pépinière d'ingénieurs remarquables. Ainsi cette industrie, souple parce qu'elle aussi est décentralisée, dispose en grand nombre d'ouvriers d'élite, d'ingénieurs et de techniciens pour ses laboratoires. Industrie de qualité, elle ne craint pas l'industrialisation du monde, bien au contraire, car elle répugne aux productions de grande série, où la concurrence est acharnée et se consacre aux productions d'équipement, aux instruments de précision, aux instruments qui réclament justement cette industrialisation. Par exemple, les U.S.A. peuvent produire par milliers des moteurs petits ou moyens mais la Suisse construira et installera à travers le monde les puissantes turbines des centrales électriques.

Ce sont encore les institutions fédéralistes qui expliquent la stabilité politique de la Suisse. Le peuple est attaché à ses institutions. L'ouvrier a conscience d'être en même temps un citoyen, et d'appartenir à de multiples collectivités. La conscience de ce pluralisme empêche la formation de ces groupes politiques monolithiques qui préparent les totalitarismes et sont à l'origine des violentes dissensions politiques et des guerres civiles. Rien ne saurait mieux marquer cette paix intérieure que de voir accrochés, dans les foyers helvétiques, le fusil de guerre que chaque citoyen-soldat garde chez lui.

Mais d'ailleurs l'esprit helvétique c'est l'esprit d'autonomie, de liberté, de tolérance, de confiance mutuelle ; c'est surtout le sens de l'homme multiple. C'est ainsi l'esprit même du fédéralisme, qui est aux antipodes de tout totalitarisme.

Jean BARETH.

LA QUESTION KURDE A L'O.N.U.

Le 29 novembre, à Paris, la Délégation Kurde, au nom du peuple du Kurdistan, a présenté une requête et un mémorandum sur la situation des Kurdes et sur leurs revendications à M. Trygve Lie, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies.

Cette Délégation était présidée par le Général Cherif Pacha qui avait autrefois présidé la Délégation Kurde à la Conférence de la Paix, à Paris, laquelle aboutit au traité de Sévres en 1920. Par ce traité, les alliés reconnaissent le droit du peuple kurde à l'unité et à l'indépendance. Mais ce traité ne fut jamais exécuté. Néanmoins, ce document international, au point de vue juridique, existe et engage la responsabilité des grandes puissances signataires vis-à-vis du peuple kurde.

Depuis 1943, c'est maintenant la quatorzième fois que la nation kurde s'adresse aux grandes puissances et à l'O.N.U. pour obtenir une solution équitable à la question kurde toujours pendante.

Pourtant, ce peuple kurde dont le territoire se trouve confisqué par trois Etats, est un des plus anciens peuples indo-européens. Le Kurdistan, sa patrie, forme l'épine dorsale du Moyen-Orient. Il est situé sur la grande route des caravanes, reliant ainsi le Proche-Orient à l'Extrême-Orient. On comprend son importance économique et stratégique de tout premier plan. Ce vaste territoire est d'une superficie de 500.000 km². Il est riche en minerais et notamment en pétrole, cuivre, fer et charbon. Les puits de pétrole de Mossoul sont situés dans le Kurdistan irakien et ceux de Kirmanchah dans le Kurdistan iranien. L'élevage, l'agriculture, les ressources forestières sont des facteurs de richesses.

Arosé par de grands fleuves, entre autres, par l'Euphrate, le Tigre, l'Aras, le grand et le petit Zab, le pays est fertile et, par conséquent, susceptible d'un très grand développement. Mais la situation politique précaire dans laquelle se débat le Kurdistan, rend son évolution sinon impossible, du moins extrêmement difficile. En effet, si le Kurdistan forme une entité géographique, raciale et homogène, il ne se trouve pas moins partagé entre la Turquie, l'Iran et l'Irak : 4.000.000 de Kurdes sont des sujets turcs ; 3.000.000 sont des sujets iraniens et 1.200.000 sont des sujets irakiens.

La politique suivie par ces trois Etats susnommés, vis-à-vis du peuple kurde est une politique d'exploitation à outrance dénuée de toute considération humaine. Nulle part dans le monde, on ne peut trouver une situation correspondante. Pensez qu'en Turquie et en Iran, un Kurde n'a pas le droit

de se dire Kurde ; qu'il a encore moins le droit de parler, de lire et d'écrire publiquement dans sa langue plusieurs fois millénaire. Interdit l'alphabet kurde. Par voie de conséquence, toute publication en kurde est interdite. Et qu'il n'est pas jusqu'à la moindre expression de sentiments nationaux pourtant bien légitimes, qui ne soit considérée comme crime contre la sûreté de l'Etat et passible de la peine capitale.

La question de l'Enseignement tend à faire des Kurdes un peuple arriéré. Ceux qui veulent les détruire, pourraient bien réussir de ce côté. Depuis 1925, toutes les écoles kurdes sont interdites. Les enfants kurdes doivent s'instruire dans la langue turque ou la langue persane pour pouvoir atteindre leur instruction primaire.

Les Kurdes bénéficient-ils au moins d'un équipement urbain et rural modernisé ? En réponse, je transcris : « Ils gémissent sur l'horrible laideur de leur pays, où à défaut de chemins de fer, de routes carrossables, de viaducs, de ponts, d'hôpitaux, de théâtres, de cinémas, de fabriques, d'usines, de monuments, se dressent des échafauds fleuris de pendus, des prisons sinistres, où circulent des processions de déportés exténués, où navrés avec pour divertissements, des massacres, des pillages, des viols ». Le pays est ruiné par les impôts. Les cultures de rapport, comme le tabac, sont interdites aux Kurdes au profit des Turcs et des Persans. Par l'interdiction du costume national, l'artisanat est ruiné.

Pour les personnes qui ne sont pas au courant de la situation en Proche-Orient en général et au Kurdistan en particulier, il est impossible de concevoir qu'un pareil état puisse exister à dix heures de vol de Paris. En parlant d'extermination, nous n'avons pas donné de détails. Mais il est encore frais dans nos mémoires, il y a de cela trente ans à peine, qu'un million d'Arméniens étaient massacrés près de nous, ainsi que cent mille Assyriens.

La nation kurde espère que sa démarche du 29 novembre 1948 à l'O.N.U. aboutira et que, grâce aux principes de cette organisation et aux bonnes volontés des peuples du monde, la question kurde finira par trouver sa solution. Et qu'enfin neuf millions de montagnards kurdes, tous robustes et énergiques, trouveront leur raison de vivre pour collaborer à la prospérité de cette partie du monde.

Emir D' Kamuran BEDIR-KHAN,
Vice-Président
de la Délégation Kurde à Paris.

L'actualité en France

EUPHORIE OFFICIELLE • CHANGEMENT DE CYCLE ? • DE LA PÉNURIE A L'ABONDANCE • LA REVANCHE DE LA TROISIÈME • CE QUE LA FRANCE ATTEND.

La propagande organisée en faveur de l'emprunt, dont le succès exigeait la création d'un climat de confiance, a permis aux Français de passer ces dernières semaines dans une sorte d'euphorie officielle. Discours présidentiels et ministériels, déclarations radiophoniques, articles de presse, toutes les manifestations oratoires ou journalistiques se déroulaient sous le signe du relèvement économique et financier : baisse des prix, retour de l'abondance, fin du cauchemar de l'inflation, voilà les slogans de ce début d'année. Ils contrastaient quelque peu avec les hommes de la fin d'année, destinés à faire admettre les sacrifices financiers et fiscaux d'un budget impressionnant. A chaque jour suffit son mot d'ordre...

Quoi qu'il en soit, le succès de l'emprunt représente un élément favorable dans la vie française. Non seulement pour la reconstruction de nos villes sinistrées, mais surtout pour la stabilisation monétaire dont dépend, en dernier ressort, la solution de nombreuses difficultés.

Il serait toutefois dangereux de se bercer trop rapidement d'illusions. La baisse est possible. On peut même la considérer comme amorcée. Elle contribuera à l'assainissement du climat social dans les villes. Souhaitons qu'elle n'entraîne pas l'appauvrissement des campagnes avec une paralysie des achats qui provoque l'inventaire d'un nouveau cycle : le cycle des faillites et du chômage, aussi dangereux que celui de la hausse et de la course prix-salaires.

Une revue internationale, particulièrement avertie des problèmes économiques, écrivait récemment (1) : « L'économie française est en train de passer de l'allure de la pénurie à celle de l'abondance, et ce passage n'est pas sans provoquer une certaine confusion et des difficultés nouvelles. ... Si la production est revenue en gros au niveau de 1938, on ne peut en dire autant de la consommation. C'est d'ailleurs là un point généralement mal compris et qui sème la confusion dans la discussion des problèmes économiques français. La période de restriction, qui est en train de se terminer, a coupé le lien qui eut relié, normalement, la consommation présente, conditionnée par la

demande des consommateurs, à la consommation d'hier. L'avant-guerre, prise comme période de référence, apparaît un paradis perdu où chacun pouvait consommer à sa guise ». Problèmes nouveaux qui prouvent la complexité de la matière économique où la hausse peut apparaître moins dangereuse que la baisse, ou l'abondance présente autant de risques que la pénurie !

La matière politique semble plus reposante et réserve actuellement moins de surprises. Pour quitter quelques-uns des maux de cette quatrième République, péniblement enfantée, on a fini par recourir aux équipes de la Troisième et aux méthodes dont on avait voulu bruyamment s'émanciper. C'est un signe qu'après l'échec des « nouveaux notables », on soit revenu à la vieille formation politique qui avait fourni la plupart des hommes d'Etat des cinquante dernières années, au radicalisme. Et l'on s'aperçoit que les seules mesures de bon sens prises depuis la libération sont encore à l'actif de ces vieux routiers d'hier, dont M. Queuille devient le symbolique représentant.

Leçon de modestie pour ceux qui pensaient se dispenser du long apprentissage qui exige la conduite des affaires publiques. L'insuffisance des gouvernements que nous avons connus pendant quatre années tenait parfois à la médiocrité des hommes et des conceptions, mais plus souvent encore au manque d'expérience des nouvelles Excellences. Le retour au radicalisme marque la revanche du métier sur l'improvisation.

Si M. Queuille et ses amis peuvent réussir un emprunt, mettre un peu d'ordre dans les finances, imposer sagesse et économie dans la gestion ministérielle, ils auront sans doute « mérité de la patrie ». Mais le salut définitif exige cependant un peu plus d'imagination et d'audace.

Le problème tient ici : on cherche, pour demain, des hommes de gouvernement qui puissent joindre à une grande expérience du pouvoir, une compréhension des réformes de structure que la France attend.

Jean MARTIN.

(1) « Economie Wallonne », Editions du Conseil Economique Wallon Liège.

Qu'est-ce que l'Union des Fédéralistes de Bretagne ?

L'Union des Fédéralistes de Bretagne, fondée au cours d'un Congrès tenu à Nantes les 27 et 28 novembre 1948, s'est donné pour tâche d'organiser la propagande et l'action fédéralistes dans les cinq départements bretons. Elle est affiliée à « La Fédération ». Sa doctrine est celle du fédéralisme intégral adopté par tous les mouvements fédéralistes en France et en Europe. Cette doctrine se trouve exposée — avec ses conséquences en Bretagne — dans la Charte de l'Union des Fédéralistes de Bretagne dont nous extrayons quelques passages :

QUEL EST NOTRE PROGRAMME ?

« La vocation de la Bretagne est fédérale : dans aucune autre région de France, le sentiment de protéger les libertés menacées par la dictature des Etats-Nations n'est apparu avec autant de constance. Sur aucune autre terre d'Europe, la synthèse ne s'est effectuée plus aisément entre les tendances individualistes que le Breton porte naturellement en lui et l'instinct communautaire qui le rattache si fortement à sa famille, à sa commune, à son métier ou à son entreprise, à sa région qu'aucun exilé ne lui fait oublier, à la France enfin qu'il a su servir avec passion... »

« Le fédéralisme, c'est essentiellement la libération, l'organisateur et la protection de ces diverses communautés familiales, communales, professionnelles, régionales en même temps que nationale, dont nous avons conservé le culte et que l'étatisme a voulu tuer. C'est la dévotion à ces communautés des pouvoirs qui leur sont propres et de la part de responsabilité qui leur revient. La liberté des communautés dans lesquelles il s'est conditionnée la liberté même de l'homme ; c'est pourquoi le fédéralisme est la doctrine de la véritable liberté, concrète et non pas théorique, précise et non pas générale. L'homme n'est plus seulement un citoyen im-puissant dans l'Etat ; il est maître dans sa famille, libre dans sa profession, souverain dans sa commune et dans sa région. »

« La paix du monde, comme sa liberté et sa prospérité, ne sera d'ailleurs assurée elle aussi que par le fédéralisme. Quatre ans après la libération, la paix se trouve de nouveau menacée et l'on admet que le seul moyen de la sauvegarder est de constituer, entre les deux blocs adverses, une troisième force. »

« Comment créer cette Europe ? Un Super-Etat centralisé est, naturellement, une telle inenvisageable. Seule est possible une organisation fédérale dans laquelle chaque membre renoncera à une part de sa souveraineté au profit du pouvoir fédérateur, mais aussi, dans chaque na-

tion, à l'avantage des communautés nationales... »

QUE DEMANDONS-NOUS EN BRETAGNE ?

« Dans le cadre d'une réforme d'ensemble de la France, reconnaissance officielle du cadre administratif régional correspondant aux actuels départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure et du Morbihan, étant entendu que Nantes disposera des moyens administratifs qui lui permettront de jouer son rôle de métropole de l'Ouest en même temps que de première ville de Bretagne. »

« Désignation d'une assemblée régionale représentant toutes les opinions et toutes les forces vives du pays, dépositaire non seulement d'un droit de consultation, mais du pouvoir de décision en toutes questions administratives, économiques, sociales et culturelles qui intéressent l'ensemble de la population, sans préjudice des prérogatives normales du pouvoir central. »

« Révision de l'organisation administrative tendant à la suppression progressive du cadre départemental et au développement des circonscriptions administratives correspondant aux réalités : arrondissements, cantons, communes. Cette réforme permettra de mettre fin aux pouvoirs excessifs des préfets et des administrations centralisées et de rendre les pouvoirs réels aux maires et aux assemblées locales. Les libertés communales devront être garanties de façon toute particulière. »

« C'est lorsque ces conditions administratives auront été réalisées qu'il sera possible, sans attendre les décisions de bureaux lointains et irresponsables, de développer sur le plan régional un vaste programme de mise en valeur, d'équipement et de reconstruction et d'adopter les réformes sociales, familiales et culturelles indispensables... »

De notre nombre dépend le succès de notre action.

Adhérez à P. U. D. F. B.

Devenez son correspondant dans votre commune.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétaire Général de l'U.D.F.B., 9, rue Auber, Paris (9^e).

**GROSSISTES
DISTRIBUTEURS**

Côtes-du-Nord
BEAUVIR
10, place des Hilloonnais
Saint-Brieuc

Finistère
Sud : CARIOU
2, place de Locronan
QUIMPER
Ouest : LE GUERN
71, rue Jules-Guesde
Brest
Nord : LE GOFF Joseph
19 rue Gambetta
Morlaix

Ille-et-Vilaine
HUGUET
39, boulevard de la Liberté
Rennes

Morbihan
Ouest : BOULANGER
1, avenue Wilson
Vannes
Est : LE GOFF Eugène
Route de Kergrist
Pontivy

Joseph MARTRAY

Le Problème Breton et la réforme de la France

Le fédéralisme
appliqué à la Bretagne

Editions de Bretagne - LA BAULE

Joseph MARTRAY

Guzkadi

*Le peuple basque en lutte
pour ses libertés*

Préface de F.-J. de LANDABURU
ancien Député aux Cortès

Editions Robert Wolney - PARIS

L'IMPRIMERIE DE "LA MOUETTE"

LA BAULE (Bretagne)

Livres rapidement tous imprimés commerciaux,
dépliants publicitaires, revues, brochures. éditions

Consultez-nous Tous devis, études et renseignements gratuits